

Tirage : 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA

Bellevue 4

2608 Courtelary

032 944 18 18

FAC : 032 944 17 56

Délais de remise des publications

Sport, utile et paroisses : lundi soir

Rédac. et annonces : mercredi 9 h

Officiel : mardi 12 h

fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces

sur demande

ou sur www.bechtels-imprimerie.ch

Abonnement annuel : 98 fr.

Réclame



Entreprise de plâtrerie-peinture

Claudio Gabbarini

Rue des Sources 8 – 2613 Villeret – 032 941 32 78 – 079 679 45 59

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Coronavirus : infos rassurantes et positives

Dans 81 % des cas, le malade ne provoque aucun ou de très faibles symptômes

A côté des mesures drastiques qui sont prises chez nous et partout en Europe pour lutter contre le coronavirus, il y a aussi heureusement des informations rassurantes. C'est le cas notamment du taux de guérison ou encore des avancées pour trouver un vaccin.

Première bonne nouvelle, les mesures de quarantaine et d'isolement semblent fonc-

tionner surtout en Chine, le pays le plus touché. Le nombre de malades et de décès par jour diminue depuis plusieurs semaines, on n'en recense actuellement moins de 10. En Corée du Sud également, on constate une nette régression des cas.

Ensuite, bien que cela soit déjà trop, le coronavirus tue peu. Dans 81 % des cas, le

malade ne provoque aucun ou de très faibles symptômes. Pour 14 %, le virus peut provoquer une pneumonie sévère. Pour les 5 % restants par contre, le virus peut être critique. En Suisse, env. 1 % des cas seulement décèdent. Dans la majorité des cas, on guérit donc du coronavirus. Dans le monde, il y a 13 fois plus de guérison que de décès.

Autre bonne nouvelle, les enfants sont très peu touchés. Seuls 3 % des cas concernent des jeunes de moins de vingt ans. En-dessous de 40 ans, le taux de mortalité ne dépasse pas les 0,2 %.

Enfin, un vaccin devrait être trouvé rapidement, plusieurs équipes scientifiques y travaillent en tout cas. Des recherches sont également en

cours pour mettre en place des antiviraux permettant de soigner les personnes déjà malades. Plus de 80 essais cliniques pour tester l'efficacité des traitements sont actuellement en cours.

Et voyons aussi ses conséquences positives notamment sur la pollution. En Chine, elle est quatre fois moins importante que d'habitude, à Venise, l'eau a retrouvé de sa limpidité. Consé-

quences positives aussi sur le prix des carburants, essence et mazout sont en baisse.

Il reste cependant très important maintenant que chacun respecte scrupuleusement les consignes établies par le Conseil fédéral et prenne soin l'un de l'autre, en particulier des groupes à risques que sont les personnes âgées et les personnes fragilisées. | *nl*



SOMMAIRE

Un étang aux petits soins

Les premiers batraciens y ont pondu leurs œufs

5

Fermeture de la poste à Orvin

Des remerciements à Marièle Tièche

3

Rénovation du collège en danger

Effets concrets de la crise sanitaire

7

Fusion des communes en suspens

Séance annulée en raison de la pandémie

8

Gros défi pour l'Hôpital du Jura bernois

La cellule de crise est en place

9

Covid-19

Informations et mesures générales à suivre!

12

Réclame

Comptabilité - Fiscalité

Déclaration d'impôts BE / NE / JU

FIDUCIAIRE

Roger Comte

Place du Marché 7
2610 St-Imier

Rue de la Charrière 25
2300 La Chaux-de-Fonds

Tél.: 032 525 68 26

Mail: roger-comte@hotmail.com

Immobilier

À LOUER
VILLERET

Au centre du village
Appart. 4½ pièces

Salon de 25 m², 3 chambres, cuisine habitable aménagée, salle de bains/douche.
Loyer 840 fr. + charges 120 fr.

Libre de suite /rens. et visites
032 941 49 82

À LOUER
SAINT-IMIER

Rue de la Clef 27
Appart. 2 pces

Cuisine habitable agencée, balcon, concierge.
Loyer 560 fr. + a.c. 185 fr.

Libre de suite
032 941 15 71 ou 079 431 29 60

À LOUER
CORGÉMONT

Au centre du village
Appart. 4½ pièces

Etat neuf
Salon de 35 m² avec cheminée, 3 chambres, cuisine habitable, 2 salles d'eau, ascenseur, balcon.
Loyer 1380 fr. charges comprises.
Possibilité parking privé couvert 100 fr.

Libre de suite /rens. et visites
079 352 61 25



St-Imier - Place du Marché 1

A louer au centre-ville , dans un immeuble représentatif, pour date à convenir une

Surface polyvalente de 112 m²

1^{er} étage, ascenseur, 4 bureaux, hall d'entrée et WC. Surface modulable, accès pour personnes à mobilité réduite.
Loyer: CHF 1'170.- + CHF 320.- ch.

032 341 08 85 | info@engelmännimmo.ch

engelmänn immo.ch

À LOUER
COURTELARY

Les Pagrès 3
Appart. 3 pièces

2^e étage, rénové, avec grande terrasse de 16 m²
Loyer 930 francs, charges comprises

Libre de suite
032 944 17 33 / 079 683 30 05

Cherche garage
à Sonceboz ou environ
(box avec électricité)

Contact : 077 449 20 87
bougalous@gmail.com



La crèche "Les Moussaillons" recherche :
un/e éducateur/rice de l'enfance à 100 %
dès le 1^{er} avril jusqu'à fin juillet 2020.

Profil souhaité :

- Être au bénéfice d'un diplôme d'EDE ou diplôme équivalent
- Aptitude à travailler avec des enfants et en équipe
- Sens des responsabilités
- Sens de l'organisation
- Fiable, dynamique, disponible et patiente

Entrée en fonction : le 1^{er} avril, contrat à durée déterminé

Merci d'envoyer votre candidature à l'adresse suivante :

Crèche Les Moussaillons
Grand'Rue 56, 2608 Courtelary
ou creche.lesmoussaillons@gmail.com
Pour tous renseignements complémentaires: 032 943 10 70

IMPOSSIBLE DE DÉCLARER FORFAIT.
AIDONS LES PERSONNES ATTEINTES DE SEP À GAGNER LA PARTIE.

SEP Société suisse de la sclérose en plaques

CCP 10-10946-8 www.sclerose-en-plaques.ch



La Roseraie
Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

SASDBV DOMALARME
En cas d'urgence nous sommes à votre disposition 24h/24.
Sécurité à partir de CHF 55.- par mois chez vous et également en déplacement.



Plus d'informations:
Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon
Tél. 032 358 53 53, www.sasdbasvallon.ch



SCHWAB Gemüse und Frucht GmbH
Rebenweg 4 • CH-2577 Siselen / BE

En raison de la gravité de la situation due au coronavirus, nous organisons des services de livraison à domicile de fruits et légumes, dans la région de Saint-Imier (pour une durée limitée).

Commande :
Mardi et vendredi, jusqu'à 11 h pour livraison le jour même.

Vous pouvez annoncer votre commande comme cela :
Téléphone 032 396 10 20
WhatsApp 079 820 67 63
Email michel@schwab-gemuese.ch

Nous vous remercions pour vos commandes

Nous sommes présents au marché comme d'habitude
avec l'autorisation de la Commune de Saint-Imier



COVID-19
Les services aux particuliers sur les sites de Celtor sont suspendus jusqu'au 18 avril 2020

Afin de respecter les consignes émises par le Conseil fédéral lors de sa conférence de presse du lundi 16 mars 2020, la direction de Celtor interrompt l'ensemble de ses prestations et ferme ses infrastructures destinées aux particuliers.

Cela concerne notamment les déchets payants et gratuits qui pouvaient être déposés en semaine, mais également l'accès aux deux déchèteries intercommunales ouvertes gratuitement les samedis sur les sites de Ronde-Sagne, à Tavannes, et de Rondchâtel, à Péry-La Heutte.

Sauf avis contraire des autorités, ces prestations reprendront à compter du lundi 20 avril 2020.

À relever que les différentes tournées de collecte prévues à l'agenda de Celtor sont maintenues. Les prestations à destination des professionnels restent également fonctionnelles jusqu'à nouvel ordre des autorités fédérales ou cantonales.

Nous remercions nos usagers de leur confiance et de leur compréhension.

Celtor SA
CP 27, 2710 Tavannes
Tél. 032/481 42 62

Consciente de la satisfaction grandissante de notre média en terme d'information régionale, la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* recherche

un(e) correspondant(e) de presse
pour couvrir certaines manifestations ou séances d'informations régionales.

Vous êtes curieux(se) de savoir ce qui se passe dans la région et avez une bonne connaissance de cette dernière. Vous êtes mobile, disponible aussi bien en journée qu'en soirée et vous avez la plume facile par métier ou par passion.

Rejoignez notre équipe pour vivre une belle expérience dans le journalisme de proximité. Nous attendons avec impatience votre lettre de motivation et curriculum vitae à l'adresse de la rédaction.

**Feuille d'Avis du District de Courtelary**
Bellevue 4 | 2608 Courtelary
032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch | www.bechtels-imprimerie.ch



Muammer Kurucu
Place du Marché 4
2610 Saint-Imier
Tél. 032 941 40 80
Fax 032 941 40 78
www.brasserie-de-la-place.ch

Service traiteur à l'emporter
3 menus à choix

Rens. sur internet ou par téléphone
à venir chercher jusqu'à 13 h 30

Favorisez nos annonceurs



Richner sa
Bestattungen
Pompes funèbres
H. Gerber

Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121
2503 Biel-Bienne, Tel. 032 365 31 41
www.richner-bestattungen.ch
richner.sa@bluewin.ch

bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch

AGENCE AVS
DU BAS-VALLON

Fermeture

En raison du coronavirus, le guichet de l'agence AVS du Bas-Vallon restera fermé dès le lundi 16 mars jusqu'à nouvel avis. La permanence téléphonique sera ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h ainsi que le lundi après-midi de 14h à 17h. Nous vous remercions de votre compréhension. | *cm*

COMMISSION 3^E ÂGE
DU BAS-VALLON

Marche
printanière

Suite aux mesures prises par les autorités fédérales, et pour contribuer au mieux à lutter contre la propagation du virus, la marche printanière, qui était prévue le lundi 30 mars prochain à Plagne est annulée. Lorsque la situation se sera améliorée, une autre date sera proposée pour une telle sortie. Merci de votre compréhension. | *ma*

HARMONIE ORVIN

Concert annuel

Nous vous informons que le concert annuel de la Fanfare Harmonie Orvin prévu le 4 avril est annulé. La date de remplacement pour notre concert, sera communiquée en temps opportun. Bien entendu, les cartes de membre soutien ainsi que les parrainages, prévus pour le concert du 4 avril, seront toujours valables lors du prochain concert. Nous vous remercions de votre compréhension. | *db*

PÉRY-LA HEUTTE

Repas des aînés
et après-midi jeux

Suite à la situation d'urgence décrétée par le Conseil fédéral, les repas des aînés, ainsi que les après-midi jeux de la paroisse de Rondchâtel sont annulés jusqu'à nouvel avis. Nous vous informerons en temps voulu de la reprise de ces activités et nous vous demandons de respecter les consignes établies et ainsi de rester en bonne santé. | *mjj*

Merci

Durant 29 ans, j'ai eu le privilège de servir la clientèle d'Orvin et environs.

Mais voilà, le monde évolue, les habitudes changent, ce qui a conduit à une inéluctable fermeture du bureau de poste d'Orvin.

Une multitudes de souvenirs, d'échanges, de conseils, d'écoutes et même de rigolades m'envahissent et resteront à jamais une image positive de toutes ces années, partagées au guichet postal.

Je vous en remercie chaleureusement.

Par la même occasion, je tiens à vous remercier pour toutes vos gentilles attentions et messages reçus dans ce moment si particulier.

Cordialement.
| *mariële tièche, dernière postière du bureau de poste d'orvin*

Délai rédactionnel
MERCREDI 9H

COMMUNE DE SAUGE AVIS OFFICIELS



Administration municipale

Le Conseil municipal prend les mesures suivantes:

A compter du lundi 16 mars, le guichet de l'administration municipale et les bâtiments communaux seront fermés.

Du lundi au vendredi, le maire répondra à vos appels au 079 411 15 87 ou l'administration municipale par courriel à l'adresse info@sauge-jb.ch.

Pour toute situation urgente nécessitant un contact direct avec du personnel administratif, un rendez-vous pourra être sollicité par téléphone ou par courriel.

90^e anniversaire

C'était mardi 17 mars, que notre fidèle citoyenne Edith Schütz a vécu un jour à marquer d'une pierre blanche dans sa déjà longue vie, puisqu'elle a fêté son 90^e anniversaire.

Nous lui souhaitons encore une bonne santé et de nombreuses années à vivre à Frin-villier. | *cm*

ROMONT
AVIS OFFICIELS



Compost
à disposition

Du compost est à nouveau mis gratuitement à disposition de la population. Comme à l'accoutumée, il a été déposé près du hangar des pompes. | *cm*

ORVIN

L'Eglise du Plein Evangile
a fait sa mue

Malgré les restrictions dues à la situation et en respectant les informations de l'OFSP, la bonne humeur était au rendez-vous lors du culte du dimanche 8 mars. En cette occasion, l'EPEO, l'Eglise Plein Evangile Orvin, telle une chrysalide est devenue papillon sous le nom de *mvmnt* Eglise en Mouvement. Les nombreuses personnes présentes ont découvert la nouvelle identité visuelle de l'église, ainsi que les trois chants créés par l'équipe

musicale de louange. Suite à un temps de chants modernes et dynamiques, la prédication sur le thème du mouvement a bien touché les cœurs. *Un mouvement qui t'a créé – Un mouvement qui te rejoint – Un mouvement qui t'honore*, voilà les trois points abordés rapidement, mais d'une façon précise. Puis le verre de l'amitié était accompagné d'une musique pour clore cette religieuse journée qui restera dans les mémoires. | *jcl*

ORVIN

Fermeture de la poste :
merci à notre postière



Le cachet postal d'Orvin entre désormais dans les archives

Ainsi, comme de nombreux autres services à la population, le Bureau de poste d'Orvin a été sacrifié sur l'autel de la rentabilité, victime de la vie soi-disant moderne qui privilégie les activités à distance. A l'heure de la fermeture, nous ne pouvons

qu'adresser nos vifs remerciements à Mariële Tièche, la dernière ruraliste en titre, pour la tenue impeccable de son guichet, toujours prête à rendre service et avec amabilité. Bon vent pour la suite et merci. | *p. devaux, orvin*

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



Toutes les séances annulées
et l'assemblée repoussée

Avant même l'annonce des nouvelles mesures fédérales et cantonales, le Conseil municipal a pris diverses décisions drastiques en lien avec la crise sanitaire. Ainsi a-t-il d'ores et déjà annoncé sur le site communal et dans les lanternes, que l'assemblée municipale extraordinaire du 6 avril prochain est repoussée à une date ultérieure, qui sera définie en temps voulu.

Toutes les séances liées à la commune, planifiées pour les

prochaines semaines, sont elles aussi suspendues. Sont directement concernées: la commission du chauffage à distance, la commission d'urbanisme, la commission d'embellissement et la commission des riverains de Vigier.

Guichet clos

Il va de soi que l'accès aux guichets de la commune est interrompu jusqu'à nouvel avis. L'administration communale de Péry-La Heutte et l'agence

AVS du Bas-Vallon demeurent fermées, mais le personnel communal est atteignable par téléphone, en cas de nécessité, au 032 485 01 50. En principe, ce numéro répond à vos appels, du lundi au vendredi, entre 7h30 et 12h et entre 13h30 et 17h. Merci de votre patience, lorsque les lignes sont surchargées, ce que Swisscom a déjà vécu ces derniers jours et annonce comme possible ces prochains temps. | *cm*

Places de pique-
nique fermées

En raison de la pandémie du Coronavirus, nous vous informons que les places de pique-nique sont fermées jusqu'à nouvel avis. Nous vous remercions de votre compréhension. | *cm*



A l'aide des aînés et des parents

La Municipalité a pris des mesures urgentes, afin d'apporter la meilleure aide possible aux habitants âgés de la commune, ainsi qu'aux parents avec jeunes enfants à charge et qui doivent cependant travailler.

Pour assurer l'approvisionnement des aînés, une cellule de crise a été mise en place. Tous les habitants concernés, qui connaissent des difficultés à obtenir des produits d'alimentation et de première nécessité, sont invités à appeler l'administration communale (032 485 01 50). Leurs problèmes y seront résolus au mieux, grâce à une belle chaîne de solidarité ouverte par l'administration et les autorités.

L'EJC au front

Pour subvenir aux besoins des parents de jeunes enfants,

durant la fermeture des écoles, la Municipalité a décidé de rouvrir l'Ecole à journée continue, dès mercredi matin. Cette institution n'est certes pas extensible, mais la commune s'efforcera de résoudre en priorité les cas les plus difficiles; ainsi la priorité est-elle très normalement donnée aux parents qui travaillent dans le domaine de la santé ou dans les services d'urgence. Mais personne ne sera abandonné sans tenter le maximum. Il est d'ailleurs à espérer que les employeurs (dont certains, très importants, ont d'ailleurs fermé les portes de leurs entreprises) prendront rapidement des mesures à même de soulager leurs employés.

En cas de difficulté pour la garde de son/ses enfant/s, on appellera la Municipalité, au 032 485 01 50, durant les

heures précisées ci-contre.

Le Conseil municipal souligne qu'à l'heure où il devait livrer le présent texte à l'imprimerie, à savoir mercredi matin tôt, la crèche locale Le P'tit Paradis gardait ses portes ouvertes. Pour tout renseignement, on se rendra sur son site, à l'adresse www.creche-ptit-paradis.com, ou on appellera le 032 485 10 10, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h.

Pour ce qui concerne la garderie Les Papillons, on est prié de consulter le site www.garderie-les-papillons.com/ ou de contacter la personne responsable, Nicole Keller, au 079 489 21 45; à l'heure où nous devons livrer ce texte à l'imprimerie, aucune décision définitive n'avait encore été annoncée concernant cette structure. | *cm*

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Merci Mariële !

«Voilà c'est fini, ne sois jamais amère, reste toujours sincère, tu as eu ce que tu as voulu, même si t'as pas voulu c'que tu as eu... La Poste, mais surtout la postière s'en est allée».

Les autorités communales, comme également un certain nombre de citoyens, ont voulu marquer cette journée d'une croix blanche, ou dans notre cas rouge sur fond jaune. C'est avec un panier garni que nous avons souhaité remercier Mariële Tièche pour ses bons services, la qualité de son accueil et pour avoir toujours été, durant 29 ans, une digne représentante de la poste à Orvin. Bon vent à toi Mariële et merci!

Nous devons nous habituer à une nouvelle forme du service public, un service à domicile avec ses avantages et ses inconvénients, les autorités dès lors convaincues que les prestations indispensables seront toujours fournies. Il n'en demeure pas moins que le Conseil Municipal restera attentif à l'évolution de la situation, à vos remarques et toutes les suggestions éventuelles. Nous remercions les citoyens pour leur soutien, pour leur compréhension et l'accueil qu'ils réserveront aux postiers dont le travail de terrain est indispensable pour nos régions rurales. | *au nom des autorités municipales*



Fermeture halle
de gymnastique

Par la même occasion et afin de limiter au maximum les contacts entre les personnes, il a été décidé d'interdire l'utilisation de la halle de gymnastique et ce jusqu'à nouvel avis. Un courrier a été envoyé dans ce sens aux sociétés et aux privés qui louent la salle de manière hebdomadaire. | *cm*

Fermeture
des guichets
de l'administration

En raison de la pandémie de coronavirus, il a été décidé de fermer au public les guichets de l'administration municipale à partir du 17 mars et ce jusqu'à nouvel avis. Cette mesure est prise pour limiter la propagation du virus et protéger les citoyens et les employés communaux.

L'administration municipale pourra être atteinte par courrier électronique ou postal. La permanence téléphonique sera toujours assurée du lundi au vendredi de 8h15 à 11h15 et de 14h à 16h. En cas d'urgence, il sera possible de vous accueillir à l'administration en prenant rendez-vous au préalable. Nous vous remercions de votre compréhension. | *cm*

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE
BIENNE-LA NEUEVILLE
BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry du 24 mars au 28 mars : Emmanuel Samusure, Cure Sainte-Marie, 032 329 56 01, 079 440 16 04. Les funérailles ont lieu du mardi au samedi, la date et l'heure sont fixées par le célébrant. Afin de respecter les directives fédérales, elles seront célébrées exclusivement dans l'intimité familiale, les quelques participant ne devant pas provenir de régions à risques.

Coronavirus : la célébration du samedi 28 mars à 18 h à la Chapelle de Reuchenette et la soupe de carême sont supprimées. Chaque dimanche, les fidèles sont invités à prier en famille et à regarder la messe à la télévision, www.cathberne.ch pour des renseignements complémentaires.

Newsletter : pour connaître la vie et les actions de la communauté catho-lique des villages Péry : s'inscrire à cdv-communauta-catholique-pery@bluewin.ch.

- Afin de respecter les directives sanitaires fédérales, cantonales et diocésaines, en accord avec les Conseils de Paroisse et le Vicariat épiscopal Sainte-Vèrene, nous prenons les décisions sui-vantes, valables dès maintenant jusqu'au 30 avril :
- Toutes les célébrations domi-nicales et de jours de fêtes, y compris celles de la Semaine Sainte, sont supprimées.
 - Les célébrations de semaine sont maintenues jusqu'à nouvel avis, pourvu que les prescriptions de sécurité en vigueur soient observées (2 mètres entre les partici-pants, etc.)
 - Les funérailles sont célébrées exclusivement dans l'intimité familiale, les quelques partici-pants ne devant pas provenir de régions à risque.
 - Les baptêmes sont célébrés exclusivement dans l'intimité familiale, les quelques partici-pants ne devant pas provenir de régions à risque.
 - Les onctions des malades sont données individuellement, en respectant les directives émanant des hôpitaux et EMS.
 - Les rencontres de catéchèses, de pastorale jeunesse, de pastorale des aînés, les répé-titions des chorales paroïs-siales, les cours de langues, les conférences de Carême, et autres sont supprimés.
 - Les autres activités, regroupant moins de monde, sont maintenues jusqu'à nouvel avis, pourvu que les prescrip-tions de sécurité en vigueur soient observées (2 mètres entre les participants, etc.)
 - Les entretiens pastoraux et le sacrement du Pardon sont maintenus jusqu'à nouvel avis, pourvu que les prescrip-tions de sécurité en vigueur soient observées (2 mètres entre les participants, etc.)
 - Chaque dimanche, les fidèles sont invités à prier en famille, et à regarder la messe à la télévision, tandis que vos prêtres célèbrent une messe privée, aux intentions de toute notre communauté.
 - Notre page internet www.cathberne.ch vous renseigne en détail sur les éventuelles nouvelles décisions suivant l'évolution de la situation.
 - Comme chrétiennes et chré-tiens, nous sommes tenus de respecter les décisions éta-tiques afin de protéger la santé et la vie d'êtres humains.
- Les présentes décisions peuvent évoluer ou se prolonger selon l'évolution de la situation.
- Nous restons unis dans la prière.
- | *Abbé François-Xavier Gindrat, Don Marcelo Ingrisani, Don Luciano Porri et Diacre Markus Stalder*

Visite de la chapelle et des vitraux d'Emile Aebischer, dit Yoki : télé-phoner pour la clef à Marlyse Nobs au 032 485 12 82 ou au 079 756 09 32, ou à Jean-Claude Lièvre au 032 358 17 49 ou au 079 668 01 32, quelques jours avant.

Location de la salle Sainte-Berna-dette : 25 à 30 places, contact : Syl-vie Monnier, os.monnier@bluewin.ch, en cas d'absence ; Marlyse Nobs, am.nobs@bluewin.ch.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA
DU CANTON DU JURA
SAINT-IMIER rue des Roses 6
case postale 207

Messe des Rameaux à La Chaux-de-Fonds à Saint-Pierre : dimanche 5 avril à 10 h.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
VALLON DE SAINT-IMIER

Coronavirus : suite aux mesures prises par les autorités civiles et reli-gieuses, mais aussi pour contribuer au mieux à lutter contre la propagation du virus, toutes les activités pastorales et célébrations de la paroisse sont sus-pendues jusqu'à nouvel avis, à l'except-ion des célébrations de funérailles qui auront lieu dans le strict cadre familial, avec une participation pour l'instant limitée à 50 personnes au maximum. L'accueil au secrétariat paroissial est également supprimé pour une durée indéterminée, mais le secrétariat reste cependant à disposition pour répondre à vos questions aux heures d'ouver-tures habituelles, mardi au vendredi, 032 941 21 39 ou catholiquero-mainne@bluewin.ch.

RÉFORMÉES

LE CATÉ EN ERGUËL

Coronavirus : selon les directives des autorités de nos églises, les activités de catéchisme doivent être suspen-dues jusqu'au 4 avril minimum. Toute l'équipe-caté, pasteurs et catéchètes, regrette de ne pouvoir vivre, entre autres, les ateliers 9H avec vous, et se réjouit de vous retrouver au plus tôt, et en santé. Que ces semaines à venir soient traversées avec solidarité, patience et créativité.

PAROISSE RÉFORMÉE
CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Coronavirus : en raison de la pan-démie qui sévit actuellement Suisse, toutes les activités non-essentielles de notre paroisse sont annulées ou reportées. Votre paroisse continue d'être présente pour vous par télé-phone ou courriel ainsi qu'au travers du site internet de notre collaboration. Vous trouverez encore d'autres ren-seignements dans le communiqué de notre collaboration sur cette page. Le pasteur David Giaque sera présent de manière sporadique, car il est mobilisé avec sa compagnie sanitaire. Il reste disponible de manière irrégulière par téléphone. Nous vous souhaitons force et persévérance dans ce moment compliqué et nous réjouissons de vous revoir rapidement.

032 489 17 08
www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert

Secrétariat : corgecorte@referguel.ch

David Giaque, 079 823 75 84
david.giaque@referguel.ch

Services funèbres :
permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse :
Christine Brechbühler, 079 565 93 66

Réservation salle de paroisse :
E. Hohermuth, 032 963 11 89
4hohermuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
LA FERRIÈRE

Solidarité : en signe de solidarité par la pensée et la prière avec les familles endeuillées, les personnes hospitali-sées et les personnels soignants, vous

êtes invités à allumer une bougie à vos fenêtres tous les soirs à partir de 20 h (pasteur Serge Médebielle).

Coronavirus : culte du 22 mars, soupe de Carême du 1^{er} avril et rencontre des aînés du 7 avril annulés.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente
et service auto, 032 961 15 81
ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
DE RONDCHÂTEL
PÉRY rue du Collège 12

Coronavirus : suite aux différentes directives du canton de Berne et des Eglises refbejus, nous vous infor-mons que tous les cultes, séances de catéchisme, soupes de Carême, vente de paroisse, repas et rencontres des aînés, couture et autres rencontres paroissiales de tout ordre sont sup-primés jusqu'au 4 avril au plus tôt. Le culte du dimanche 5 avril à 10 h et la méditation du lundi 6 avril à 19 h 30 sont également supprimés. Le secré-tariat de la paroisse est également fermé jusqu'au 4 avril. Contacts au sein de la paroisse : la présidente Véro-nique Grosjean : 079 359 42 57, vero-nique.grosjean@bluewin.ch. Le pas-teur Gilles Bourquin : 079 280 20 16, gbourquin@bluewin.ch. Le pasteur Daniel de Roche : 079 337 50 76, danielderoche@bluewin.ch. Le secré-tariat de la paroisse : 032 485 11 85, contact@paroisse-rondchatel.ch.

Fruits TerrEspoir : les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 9 avril. Livraisons le 29 avril à Péry et Vauffelin, le 30 avril à Orvin.

032 485 11 85
(lu : 13 h-17 h 30, ve : 7 h 45-11 h 30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres :
permanence au 079 724 80 08

Location de salles : 032 485 11 85
Grain de sel, Orvin ; salle de la Cure, Orvin ; salle de paroisse, Péry

Visites : Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16

Catéchisme :
7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
et Christian Borle, 078 739 58 28

10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE
RENAN

Coronavirus : toutes les activité pré-vues (cultes, gym, aînés, femmes protestantes, etc.) sont annulées au moins jusqu'au 19 avril.

Solidarité : en signe de solidarité par la pensée et la prière avec les familles endeuillées, les personnes hospitali-sées et les personnels soignants, vous êtes invités à allumer une bougie à vos fenêtres tous les soirs à partir de 20 h (pasteur Serge Médebielle).

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente
078 761 46 38

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SAINT-IMIER

Coronavirus : le culte du dimanche 12 mars est annulé. Un communiqué concernant l'ensemble des paroisses de l'Erguël donnera plus d'informa-tions sur le maintien ou non des célé-brations de ces prochaines semaines. La Baratte est également supprimée, la reprise sera annoncée dans ces pages. Les rencontres après-midi récréatif des aînés sont suspendues. Nous restons à votre service ! En ces temps où la vie sociale est fortement impactée, surtout pour nos aînés, nous tenons à rester à leur disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secré-tariat est atteignable de 8 h 30 à midi, et de 14 h à 16 h 30. Nos pasteurs sont

PAR8
Coronavirus

A la suite de la conférence de presse du Conseil Fédéral du vendredi 13 mars et des recommandations des Eglises réformées Berne-Jura-So-leure, le Par8 a pris la décision d'annuler tous ses cultes jusqu'au 30 avril. Il a été indiqué aux paroissiens quels médias allaient transmettre des cultes ces prochains temps (sur la chaîne de radio *Espace2*, un culte est radiodiffusé tous les dimanches à 10 h. En ce qui concerne la télévision, la radio-télévision alémanique retransmettra un culte Vendredi Saint depuis le canton de Saint-Gall (avec traduction). Le culte de Pâques sera diffusé sur RTS1. Le site www.celebrer.ch les renseigne).

Les pasteurs de nos paroisses continuent d'assurer l'accompagne-ment spirituel. Ils sont à l'écoute, par téléphone, des paroissiens qui en éprouvent le besoin.

Les rencontres de KT sont également annulées jusqu'au 30 avril.

Les paroisses ont également annulé la plupart de leurs activités. Les secrétariats de paroisse se tiennent à disposition par téléphone pour renseigner sur les activités paroissiales. Le site internet sera réguliè-rement mis à jour.

également joignables aux numéros indiqués ci-dessous. Nous souhaitons à tous courage et patience pour traver-ser ces temps difficiles.

Calendriers de carême 2020 : dispo-nibles sur le présentoir de la collégiale, ainsi qu'à la salle de la cure.

Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, et peut être envoyé sur demande, en s'adressant au secrétariat au 032 941 37 58, ou par mail à paroisse.st-imier@hispeed.ch

Pasteure desservante :
Lara Kneubühler, 079 777 57 92,
lara.kneubuehler@gmx.de

Pasteur remplaçant :
Marco Pedrolì, 076 588 98 85,
marco.pedrolì@sunrise.ch

Permanence téléphonique pour les services funèbres :
le pasteur de service peut être atteint au numéro 0800 22 55 00

paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SONCEBOZ-SOMBEVAL

Coronavirus : pas de culte à Sombeval dimanche 22 mars et les rencontres des aînés le mardi de 14 h à 17 h sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Accompagnement du pasteur : le pasteur Riesen se fera un plaisir de s'entretenir avec vous par téléphone ou tout autre moyen électronique, voire de vous visiter si cela est possible en respectant les recommandations de l'office fédéral de la santé publique. N'hésitez pas à le contacter !

Agenda commun de l'Erguël : en cette période où beaucoup de mani-festations, rencontres et cultes sont annulés, nous vous rappelons que vous pouvez bien sûr téléphoner à votre pasteur ou faire appel au ser-vice écoute et prière des paroisses réformées de l'Erguël, en téléphonant au 077 423 20 20 ou en écrivant un courriel à ecoute@referguel.ch.

Téléphone de piquet de l'Erguël,
services funèbres : 0800 225 500

Richard Riesen, pasteur (42 % dans la paroisse et 13 % dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël), 032 489 17 68, 076 536 53 26,
richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE
SONVILIER

Coronavirus : dans le cadre de la lutte contre l'épidémie, les cultes et activi-tés de la paroisse sont pour l'instant interrompus, à l'exception des services funèbres. Pour plus de détails, voir le communiqué des paroisses réfor-mées de l'Erguël. Mais le conseil et le pasteur sont à votre disposition pour répondre à vos questions et discuter avec vous !

Alain Wimmer, pasteur, 079 240 63 16
alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse et service de taxi : Beatrix Ogi, 079 725 15 41

Location de la maison de paroisse :
Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59
location@paroissesonvilier.ch

Permanence des services funèbres :
0800 225 500

www.referguel.ch

pendues jusqu'à nouvel avis. Nous sommes cependant à votre disposition si vous avez besoin de partager vos questions, vos soucis... ou de prières. Chaque semaine, nous enverrons par e-mail aux personnes qui le désirent une pensée d'encouragement.

Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
<http://egliseroc.wordpress.com>

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
ACTION BIBLIQUE
SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Coronavirus : en raison de la pan-démie, les réunions sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

David Weber, pasteur
dpj.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
TRAMELAN

Coronavirus : en raison de la pandé-mie de COVID-19 et conformément aux décisions du Conseil fédéral, toutes les activités paroissiales, les cultes ainsi que les rencontres œcuméniques des aînés sont annulés. Le secrétariat restera fermé au public jusqu'à nouvel avis ; pour toute question vous pouvez contacter la présidente de paroisse, E. Hiltbrand au 079 717 05 39.

Vente de roses : le bénéfice de cette vente était destiné aux projets d'Action de Carême, Pain pour le prochain et Etre partenaires. Nous faisons appel à votre solidarité en vous recommandant de verser la somme que vous auriez attribué à cette action sur le CCP de la cible missionnaire de la Paroisse (25-8472-6) avec la mention *Vente de Roses*, merci !

Culte du 22 mars : la collecte de ce culte était attribuée à l'association AMITRA, si vous souhaitez soutenir cette association vous pouvez ver-ser votre don sur son compte (IBAN CH07 0624 0575 0819 1090 7). Merci.

Accompagnement spirituel : dans cette période d'incertitude et de doutes, le pasteur vous propose un accompagnement spirituel. En cas de besoin, n'hésitez pas à le contacter au 078 616 71 57. En raison de son enga-gement à 50%, il ne pourra peut-être pas vous répondre immédiatement, mais il prendra contact avec vous dès que possible.

Services funèbres : 0848 778 888

www.par8.ch

**PAROISSE RÉFORMÉE
VILLERET**

Coronavirus : en raison de l'épidémie de coronavirus et des directives du Conseil fédéral, toutes nos activités sociales, culturelles et cultuelles sont annulées. Toutefois, la Paroisse et la Collaboration (voir encadré) s'organisent pour offrir du soutien logistique et moral à vous toutes et tous et surtout à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Prière de suivre nos communications dans la presse et sur le site internet.

Pour toute demande d'aide, ou pour proposer votre aide : 079 289 95 06,
matteo.silvestrini@referguel.ch

Services funèbres : 0800 225 500

villeret@referguel.ch, www.referguel.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER
TRAMELAN Grand-Rue 116
[entrée : face à Albert Gobat 15](http://entree:face%20a%20Albert%20Gobat%2015)

Un temps sous le Figuier : un espace ouvert à tous est aménagé dans nos locaux pour venir s'y recueillir seul ou à quelques-uns afin de méditer et prier. *C'est dans la tranquillité et le repos que sera votre salut, c'est dans le calme et la confiance que sera votre force.* Esaïe 30 : 15

032 487 32 17, eric.germain@lafree.ch
www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE
TRAMELAN
rue A. Gobat 9

Coronavirus : plus aucune rencontre et manifestation ne sont organisées au sein de l'église, et cela, jusqu'à nouvel avis.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST
CORGÉMONT sur le Crêt 3

Culte allemand : dimanche 22 mars à 13 h 45.

ÉGLISE MOUVEMENT
ORVIN Le Crêt 2

Culte : dimanche 22 mars à 9 h 45. Programme pour les enfants et garde-rie sur place.

www.eglisemvmt.ch

ÉGLISE DU ROC
SAINT-IMIER Jacques-David 12

Coronavirus : suite aux mesures exceptionnelles prises par nos auto-rités, toutes nos activités sont sus-

pendues jusqu'à nouvel avis. Nous sommes cependant à votre disposition si vous avez besoin de partager vos questions, vos soucis... ou de prières. Chaque semaine, nous enverrons par e-mail aux personnes qui le désirent une pensée d'encouragement.

Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
<http://egliseroc.wordpress.com>

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
ACTION BIBLIQUE
SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Coronavirus : en raison de la pan-démie, les réunions sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

David Weber, pasteur
dpj.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
DU PIERRE-PERTUIS
SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Coronavirus : en raison de l'épidémie, toutes les activités et cultes de l'église sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Veuillez vous informer sur :

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
MENNONITE DU SONNENBERG
TRAMELAN

Coronavirus : en raison du Covid-19 et suite au communiqué du Conseil Fédé-ral du 16 mars, toutes les activités sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT
TRAMELAN Grand-Rue 58

Coronavirus : en raison de la situation extraordinaire causée par le corona-virus, tous les cultes et activités de Poste de l'Armée du Salut de Tramelan sont pour le moment annulés jusqu'à fin mars.

P. et M. Donzé, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER
TRAMELAN Grand-Rue 116
[entrée : face à Albert Gobat 15](http://entree:face%20a%20Albert%20Gobat%2015)

Un temps sous le Figuier : un espace ouvert à tous est aménagé dans nos locaux pour venir s'y recueillir seul ou à quelques-uns afin de méditer et prier. *C'est dans la tranquillité et le repos que sera votre salut, c'est dans le calme et la confiance que sera votre force.* Esaïe 30 : 15

032 487 32 17, eric.germain@lafree.ch
www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE
TRAMELAN
rue A. Gobat 9

Coronavirus : plus aucune rencontre et manifestation ne sont organisées au sein de l'église, et cela, jusqu'à nouvel avis.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ
ANABAPTISTE MENNONITE
LA CHAUX-D'ABEL

Flambeaux : samedi 21 mars, 13 h 30.
Culte à la Ferrière avec la Cho-rale de la Chaux-d'Abel : dimanche 22 mars, 10 h.

TÉMOINS
DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER
rue du Vallon 28

Réunions hebdomadaires : le mardi à 19 h 15 et le samedi à 17 h.

Plus d'informations : jw.org
(site officiel gratuit)

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS



Garde d'enfants : des priorités claires

Chacun doit pouvoir compter sur la responsabilité de chacun

Suivant en cela les directives émanant du Conseil fédéral et du Gouvernement bernois, le Conseil municipal a décidé des mesures exceptionnelles sur le territoire communal. A la fermeture complète de l'école primaire se sont ajoutées dès lundi matin celles de l'Ecole à journée continue et de la crèche municipale Au P'tit Soleil.

Et les autorités d'inviter très fermement les parents à garder leurs enfants et leurs adolescents à domicile, pour lutter contre la propagation du coronavirus.

A situation exceptionnelle...

Cependant, bien conscientes que la santé de tous passe aussi par l'engagement des personnels de santé et d'urgence, et que l'approvisionnement de la population ne se fait pas sans l'action de nom-

breux employés, la Municipalité a décidé de mettre sur pied une structure d'accueil pour écoliers et bambins accueillis normalement à la crèche, avec accès sous condition.

Cette structure exceptionnelle est destinée exclusivement aux enfants dont les deux parents travaillent dans le domaine des soins et de la santé, dans celui des urgences, ou dans le secteur agro-alimentaire. Les enfants du personnel engagé pour cet accueil seront évidemment reçus aussi.

L'inscription des enfants est évidemment réglementée au cas par cas; les parents d'élèves scolarisés s'annoncent à la Municipalité (032 488 33 00, secretariat@sonceboz.ch); les parents d'enfants accueillis à la crèche municipale s'adressent pour leur part directement à l'institution Au P'tit Soleil (032 489 33 89, creche@sonceboz.ch). | *cm*

Le guichet clos à l'administration

Pour suivre les directives fédérales et protéger aussi bien son personnel que la population en général, le Conseil municipal a décidé lundi de fermer complètement le guichet de l'administration communale, ceci jusqu'à nouvel avis. L'évolution enregistrée sur le front de la pandémie, et elle seule, pourra déterminer le moment opportun de rouvrir ce bureau au public.

Durant cette période très particulière, et en cas de besoin seulement, les habitants peuvent contacter le personnel municipal par téléphone et durant les heures de bureau au 032 488 33 00, ou par courriel et en tout temps à l'adresse secretariat@sonceboz.ch.

Sachant que le réseau téléphonique et de l'internet subit des engorgements importants, en raison de cette crise sans précédent, on est remercié par avance de sa patience en cas d'essai infructueux.

Déchèterie aussi

Tous les locaux communaux, tels que la halle de gymnastique ou la salle de l'ancien collège, demeurent également fermés au public. Il en va de même pour la déchèterie du Brahon.

Ajoutons que le Conseil municipal a décidé, par mesure de précaution, de supprimer sa prochaine séance plénière du 23 mars. | *cm*

CELTOR

Les services aux particuliers sur les sites sont suspendus jusqu'au 18 avril

Afin de respecter les consignes émises par le Conseil fédéral lors de sa conférence de presse du lundi 16 mars, la direction de Celtor interrompt l'ensemble de ses prestations et ferme ses infrastructures destinées aux particuliers.

Depuis ce lundi 16 mars minuit, toutes les activités non essentielles, dont les prestations impliquent un contact rapproché entre les clients et le personnel, doivent cesser, à l'exception des établissements proposant des services alimentaires ou de santé de base.

Ainsi, à compter du mardi 17 mars, Celtor suspend ses prestations aux particuliers: cela concerne notamment les déchets payants et gratuits qui pouvaient être déposés en semaine, mais également l'accès aux deux déchèteries intercommunales ouvertes gratuitement les samedis sur les sites de Ronde-Sagne, à

Tavannes, et de Rondchâtel, à Péry-La Heutte.

Sauf avis contraire des autorités, ces prestations reprendront à compter du lundi 20 avril.

A relever que les différentes tournées de collecte prévues à l'agenda de Celtor sont maintenues. Les prestations à destination des professionnels restent également fonctionnelles jusqu'à nouvel ordre des autorités fédérales ou cantonales.

Face à cette crise, la direction, ainsi que les collaborateurs et les collaboratrices de Celtor appellent la population à respecter les consignes et recommandations des autorités et à limiter ses déplacements au strict nécessaire.

Nous remercions nos usagers de leur confiance et de leur compréhension. | *br*

Renseignements et informations:
Beat Gerber, directeur d'exploitation,
079 610 80 42, beat.gerber@celtor.ch

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet
BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

Un étang aux petits soins grâce au fonds Turbinor

L'étang de l'Oupelière, sis au bord de la Suze en amont de Sonbeval, constitue un biotope de grande valeur, pour diverses espèces dont des batraciens, des reptiles, des odonates (libellules) et tant d'autres représentants d'une faune régionale dont les lieux de vie se sont raréfiés. Or ce bel endroit exige, pour conserver sa valeur naturelle, des soins réguliers et attentifs, lesquels sont financés grâce à la générosité de Michel Hausmann, exploitant de la petite centrale hydroélectrique de Sous-les-Roches.

Bonne volonté appréciée

En 2007, lorsqu'il a repris l'exploitation de la centrale Turbinor, Michel Hausmann a effectivement créé le fonds pour mesures d'améliorations écologiques liées à cette exploitation; depuis, il a déjà versé plus de 56000 francs pour des travaux de ce type, menés essentiellement à l'Oupelière.

Aujourd'hui, Michel Hausmann continue à alimenter ce fonds et à en distribuer la manne, alors même qu'il n'y est légalement plus tenu. La Municipalité tient à saluer ses efforts appréciés à leur juste valeur.

Le comité a siégé

Le comité de pilotage, qui est chargé de définir, lancer et surveiller la réalisation des mesures écologiques judicieuses sur l'aire d'alimentation hydrologique de Turbinor, s'est réuni tout récemment pour préciser le programme d'action 2020. On signalera que ce comité réunit aujourd'hui le garde-pêche cantonal Gabriel Zürcher, le maire de Sonceboz-Sombeval René Rimaz, la représentante de Pro Natura régional Elisabeth Contesse, le délégué de la Société des pêcheurs de Saint-Imier et environs, Paul Rohrbach, ainsi que Michel Hausmann évidemment.



L'étang principal de l'Oupelière a déjà reçu la visite des premiers batraciens pondteurs de 2020

En bon état et sous surveillance

L'an dernier, des travaux conséquents ont été menés sur l'étang principal, qui a subi un curage complet, achevé au début 2020; cette opération a été conduite dans les règles de l'art, en respectant la faune par des procédés appropriés et un dépôt sur place de tout le matériel retiré. De fait, le plan d'eau principal est actuellement en très bon état.

En 2020, la fauche sera reconduite autour des étangs, ainsi que la remise en état de la barrière qui entoure le biotope. Une attention toute particulière sera portée à l'étroite surveillance de la renouée du Japon, cette plante invasive qui doit être arrachée à de réitérées reprises avant d'être éradiquée.

Par ailleurs, un montant de 500 francs sera alloué à l'école primaire locale pour son fonds des courses scolaires, en remerciement pour l'action de nettoyage des berges de la Suze d'ores et déjà annoncée. | *cm*



Grâce à la générosité de l'exploitant de cette centrale, Michel Hausmann, des mesures d'améliorations écologiques efficaces sont menées depuis 2007 le long de la Suze

Vous n'êtes pas seul

Afin de soutenir au mieux la population dans cette période de lutte contre le virus et en particulier les personnes les plus vulnérables, la Municipalité, par Chantal Tschannen, conseillère municipale en charge des œuvres sociales (078 879 01 82, tschannen.chantal@bluewin.ch), se tient volontiers à disposition pour organiser un service d'entraide, afin d'effectuer les achats alimentaires et de première nécessité. | *cm*

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



Des mesures strictes pour contrer la pandémie

Salle, halle et rassemblements interdits

Ayant pris connaissance des décisions annoncées vendredi dernier, puis lundi soir, par le Conseil fédéral et le Canton de Berne, le Conseil municipal a décidé de prendre des mesures strictes, sur le territoire local, pour freiner tant que se peut la propagation du coronavirus.

Guichets clos

Ainsi les guichets de l'administration communale demeurent-ils fermés jusqu'à nouvel avis. La population peut atteindre le personnel communal par téléphone ou courriel, durant les heures habituelles d'ouverture.

L'accès est par ailleurs complètement interdit, aussi bien à la salle de spectacles qu'à la halle de gymnastique La Combe.

Appel important aux parents et autres adultes responsables de mineurs: les enfants et les adolescents doivent absolument éviter de se rassembler en un quelconque endroit du village, notamment sur les places de jeux et autres terrains de skate ou de football. Le risque est grand que les plus jeunes veuillent profiter de ces vacances scolaires forcées pour passer du temps ensemble; si leur désir est très compréhensible, chacun compte sur les adultes pour convaincre enfants et adolescents de donner la préférence à des activités d'intérieur ou permettant de demeurer à bonne distance les uns des autres.

Les autorités en appellent à la solidarité des diverses générations entre elles. Pour vous protéger et protéger les autres, rester le plus possible chez vous.

Les aînés contactés

Les autorités municipales ont de surcroît adressé un courrier personnalisé à tous les habitants âgés de plus de 65 ans. Elles y rappellent que le coronavirus est particulièrement dangereux pour eux et qu'elles sont instamment exhortées à respecter les consignes édictées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), en



Le guichet de l'administration municipale est fermé jusqu'à nouvel avis

évitant les transports publics aux heures d'affluence, en fréquentant les commerces exclusivement en cas de besoin et durant les heures creuses, en évitant tout rassemblement et

tout rendez-vous inutile et en demeurant le mieux informés possible, grâce aux médias officiels (radio et télévision suisses, sites officiels de la Confédération, du canton, de l'OFSP).

Demandez de l'aide !

La solidarité fonctionne dans la localité. En effet, la Municipalité informe toutes les personnes confinées chez elles, dans le besoin ou à risque particulier, qu'une liste de bénévoles est publiée sur le site internet de la Commune, à l'adresse www.corgemont.ch. Les habitants qui ne seraient pas équipés d'internet appelleront le maire, Etienne Klopfenstein, au 079 210 97 04. Ces bénévoles se sont annoncés notamment pour effectuer et livrer aux habitants qui le nécessitent des courses alimentaires ou de première nécessité. Merci à eux. | *cm*

Téléphonez !
A tous les habitants, les autorités rappellent une directive capitale: en cas de toux, de difficulté à respirer et/ou de fièvre, il faut impérativement téléphoner à son médecin traitant ou au médecin de garde et demeurer scrupuleusement chez soi, sans le moindre contact physique avec autrui. | *cm*



Bons de garde : le règlement est prêt



Le Conseil municipal a pris connaissance et adopté unanimement le Règlement communal sur les bons de garde, qui sera présenté et soumis à l'assemblée municipale de juin prochain.

Le système des bons de garde, qui modifie la manière de soutenir financièrement les parents qui ont besoin de confier leurs enfants à une crèche ou à une maman de jour, entrera en vigueur au 1^{er} août prochain.

Les autorités locales ont décidé qu'elles ne limiteraient pas les bons délivrés dans la commune, mais qu'elles réserveraient cette possibilité aux enfants d'âge préscolaire exclusivement; dès la 1H, les écoliers peuvent en effet fréquenter l'Ecole à journée continue intercommunale (syndicat scolaire Cormoret-Villeret-Courtelary).

L'assemblée municipale devra également statuer sur un règlement et des tarifs de la crèche

modifiés pour s'adapter aux bons de garde.

Des questions ?

Pour toutes questions, concernant le nouveau système de subventionnement de la garde d'enfants, les parents peuvent s'adresser au secrétaire-administrateur des finances, Vincent Fleury, au 032 944 16 01.

| cm

Châtelaine : travaux attribués

L'exécutif local a attribué la semaine dernière les travaux de réfection qui seront réalisés le long de la rue de La Châtelaine et pour lesquels un crédit de 145 000 francs a été voté par l'assemblée municipale du 17 juin dernier.

Cette réfection sera réalisée vers le milieu de l'année, qui engendrera d'inévitables contraintes pour la circulation et les riverains. D'ores et déjà, lesdits riverains et tous les usagers sont par avance remerciés pour la patience et la compréhension dont ils feront preuve durant ce chantier. | cm

Travaux à la Praye

L'immeuble du FC Courtelary sera raccordé au chauffage à distance du bas du village, par des conduites qui seront installées sous la route de la Praye. Le Conseil municipal a préavisé favorablement ce projet et il étudie actuellement les synergies possibles avec ce chantier, en particulier une remise en état de la chaussée dans ce secteur.

Les travaux seront réalisés tout prochainement. Les usagers de cette route, ses riverain et les entreprises du secteur sont remerciés déjà pour la compréhension dont ils feront preuve face aux inévitables désagréments induits par ce chantier. | cm

Un magazine pour enfants

La Gazette du Têt-Art est un magazine pour enfants qui mobilise et promeut la créativité, l'imagination, les arts et une approche artistique de la vie. A dévorer dès 6 ans.



La Gazette du Têt-Art est créée, auto-éditée et produite par Amides Basso, artiste plasticien, écrivain autodidacte et professeur d'éducation artistique à l'école secondaire de Courtelary. La Gazette du Têt-Art est un magazine pour enfants qui promeut la créativité, l'imagination et les arts. Faite à Courtelary, cette brochure se veut un instrument pour mobiliser les élans créatifs et artistiques des enfants et des jeunes. Les sujets abordés sont variés et nombreux : des histoires illustrées, des connaissances en art et de la nature, des bricolages, des étincelles philosophiques, etc. Tout y est pour l'épanouissement des lecteurs à une fréquence de 6 numéros par année. Le premier numéro sorti le 1^{er} février dernier, intitulé *La naissance de l'art* dénote notre volonté (la mienne et celle de deux fidèles compagnons qui m'aident et me soutiennent) de mener à bien un projet que nous jugeons important pour l'enfance et la jeunesse.

rales véhiculées avec un point de vue artistique. Les histoires abordent des sujets profonds suscitant la réflexion et le questionnement, ceci dans un langage accessible aux enfants. Certaines histoires n'ont pas ou presque pas de texte pour les apprentis-lecteurs. C'est un livre qui profite aux enfants de tous âges favorisant les échanges en famille. La Gazette du Têt-Art se promène à travers les différentes étapes de l'histoire de l'art. Elle vous propose des bricolages axés sur le recyclage, elle vous fournit des marches à suivre pour apprendre différentes techniques artistiques; dessin, peinture, modelage. Nous créons dans La Gazette du Têt-Art des situations de réussite en éditant des travaux envoyés spontanément par les jeunes créateurs. Les plus jeunes peuvent profiter de nos éditions en écoutant nos podcasts (prochainement en ligne). | ab



<https://wemakeit.com/projects/un-magazine-pour-enfants>

Un accès au monde avec un regard artistique

La ligne éditoriale est axée sur des connaissances géné-

Merci de vous conformer aux recommandations !

Les autorités municipales invitent instamment la population locale à suivre scrupuleusement les recommandations émises par les autorités sanitaires fédérales, en matière de lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19. Chacun est par avance remercié de veiller à protéger sa propre santé, ainsi que celle des personnes à risques. Il est fortement conseillé à ces dernières, âgées de plus de 65 ans ou touchées par des maladies chroniques, d'éviter toutes les réunions importantes, ainsi que les lieux publics et les commerces aux heures de pointe.

Les bonnes pratiques, pour éviter la contamination, figurent en évidence dans tous les médias et sur de nombreuses affiches. Nous ne les énumérerons donc pas ici, mais en appellerons simplement au sens des responsabilités de tous nos concitoyens.

Par contre, les autorités locales recommandent à la population entière de se tenir le plus au courant possible de

l'évolution des mesures dictées par l'Office fédérale de la santé publique, en se fiant notamment aux radios et télévisions nationales, ainsi qu'au site de cet office.

Soutien garanti

Par ailleurs, le Conseil municipal a décidé lundi dernier qu'il maintiendra les montants déjà attribués pour soutenir des manifestations, même si celles-ci doivent être annulées en raison des limitations sanitaires. Ce soutien permettra d'atténuer les coûts induits malgré l'annulation, ou permettra de soutenir une éventuel report dans le temps. | cm

Don

Le Conseil municipal a décidé lundi dernier d'accorder un don de cent francs au Centre de pédagogie adaptée Berne francophone, à Tavannes, pour l'organisation de sa fête annuelle 2020. | cm

Au printemps, des fleurs et non des crottes...

Avec l'arrivée imminente du printemps, qui verra la population profiter de se promener en plein air, les autorités municipales en appellent au bon sens et au respect de chacun, afin que demeurent accueillants et propres les rues, chemins, trottoirs et autres surfaces vertes ou en dur. Ainsi est-il rappelé à toute personne concernée que les crottes de chiens doivent impérativement être ramassées par les propriétaires de ces animaux, pour être éliminées dans les poubelles spéciales ad hoc, qui sont nombreuses à travers la localité, ou avec les ordures ménagères.

Dans le même temps, il est rappelé que les déjections de chevaux ou de bovins sont malvenues sur les rues et chemins. Merci par avance aux cavaliers et aux éleveurs de nettoyer après le passage de leurs animaux de rente ou de sport.

La population est par ailleurs invitée à respecter scrupuleusement la propreté des installations sportives d'extérieur, où s'ébattent et s'entraînent des gens de tous âges; on veillera

notamment à n'y laisser aucun déchet et à éviter absolument que des animaux ne s'y soulagent. | cm

Délégations

Roberto Previtali a participé vendredi dernier au vernissage de l'exposition Hans-Jörg Moning, qui présente des dessins de Courtelary au restaurant de La Clef.

Benjamin Rindlisbacher, maire, représentera la commune à l'assemblée générale de Clientis Caisse d'épargne, le 27 mars à Plagne.

Le 14 mai à Tavannes, c'est également le maire qui représentera les autorités à la cérémonie d'accueil des nouveaux-elles retraités-es, organisée par Jb.B; tous les habitants de notre commune, concernés par cette rencontre, ont été invités par un courrier personnel.

Johnny Stauffer représentera les autorités à l'assemblée générale annuelle de l'Ecole de musique du Jura bernois, le 1^{er} avril prochain à Saint-Imier. | cm



Coronavirus

Depuis les annonces officielles du Conseil fédéral relatives aux mesures prises pour tenter d'endiguer les effets du coronavirus, le Conseil municipal de Villeret s'est réuni à 2 reprises et a pris les décisions suivantes qui sont applicables avec effet immédiat :

Le bureau communal est fermé depuis le mardi 17 mars à 7 h jusqu'au 19 avril. Le personnel administratif est à votre disposition par téléphone au 032 941 23 31 ou par courriel à l'adresse suivante: admin@villeret.ch

Pour toute situation urgente nécessitant un contact direct avec le personnel administratif, un rendez-vous peut être sollicité par téléphone ou par courrier électronique.

Pour tout ce qui concerne la scolarité obligatoire, veuillez vous référer au site internet du syndicat scolaire Courtelary, Cormoret, Villeret: www.covico.ch

La bibliothèque, la halle de gymnastique, le jardin public ainsi que la place noire sont dès à présent fermés. Il n'y a donc plus d'accès à ces infrastructures pour les

citoyennes et citoyens ainsi que les sociétés sportives.

Le Conseil municipal vous prie de prendre bonne note des décisions prises et respecter les prescriptions émises par les autorités fédérales et cantonales. Des renseignements, sur les différents sites de la Confédération et du canton sont disponibles aux adresses suivantes: <https://ofsp-coronavirus.ch> et www.be.ch/corona

De manière générale, l'exécutif appelle à réduire le plus possible les activités non essentielles et de réduire les contacts hors du cercle familial ou très proche. Il faut impérativement éviter aussi toute activité rapprochée avec des personnes à risque (âgées ou malades). La solidarité et le respect des règles d'hygiène, mais aussi de distance sociale sont essentiels pour ralentir la progression du virus et empêcher ainsi une surcharge du système de santé.

Les membres de l'exécutif sont à votre entière disposition en cas de question ou d'interrogation et suivent l'évolution de la situation avec une grande attention. | cm

Réclame

Pour vous démarquer en un...



clin d'œil
Agence de communication

Logo / Graphisme Campagne publicitaire
Site internet Multimédia
Création de stand www.clin-d-oeil.net

Cherche bénévoles

La Municipalité de Courtelary lance un appel à tous ses citoyens susceptibles d'apporter de l'aide aux habitants du village qui appartiennent aux groupes à risque élevé, face au coronavirus. Dans cette situation de crise sanitaire sans précédent, l'entraide villageoise est d'un grand apport pour tous.

Il s'agira prioritairement de soutenir les personnes qui ne doivent sortir de chez elles sous aucun prétexte, pour assurer leur approvisionnement en denrées alimentaires et en produits de première nécessité.

Les bénévoles potentiels (qui ne doivent évidemment pas appartenir au groupe à risque) sont chaleureusement invités à s'annoncer auprès de l'administration municipale, le matin par téléphone au 032 944 16 01, en tout temps par courriel à admin@courtelary.ch.

L'organisation de ce réseau est simple : la Municipalité va prendre contact avec chaque habitant appartenant au groupe à risque, pour lui proposer de l'aide; en cas de besoin, elle mettra ensuite en relation ces personnes avec les bénévoles annoncés.

Merci par avance pour votre solidarité.

| cm



Rénovation du collège : un chantier exemplaire menacé par l'urgence sanitaire

L'enveloppe budgétaire et les délais, parfaitement respectés jusqu'à lundi, sont aujourd'hui compromis

Mardi matin, coup de tonnerre en séance générale de chantier: la crise sanitaire commençait à exercer des effets très concrets sur la rénovation en cours du collège. En clair, certains corps de métier subissent de sérieuses difficultés d'approvisionnement, tandis que d'autres ne peuvent plus répondre aux mesures sanitaires dictées par l'Office fédérale de la santé, en matière de distance à respecter entre les travailleurs.

Rageant, sachant que la semaine passée encore, Stéphane Lehmann, le conseiller municipal en charge des bâtiments se réjouissait que le chantier de rénovation du collège respecte parfaitement le calendrier et l'enveloppe financière (3,5 millions de francs) approuvés par les autorités et la population, ceci avant tout grâce au sérieux des entreprises engagées – « Nous avons

choisi de mandater des prestataires régionaux et nous nous en félicitons ! » -, ainsi qu'à l'excellente direction exercée par le bureau MBR.

Appréciation quotidienne

Le calendrier prévoit l'achèvement des travaux à la fin mai, avant une période de nettoyage, déménagement et installation, coïncidant avec la fin de l'année scolaire en cours. Les enseignants auraient le mois de juillet pour tester leur nouveau matériel, et la rentrée du 17 août prochain se ferait dans le collège à nouveau flambant neuf.

Ces prévisions sont évidemment compromises aujourd'hui, sans qu'on puisse encore définir dans quelle mesure. « Nous évaluons la situation quotidiennement et réagissons en fonction de l'actualité et de ses effets concrets sur le chantier », précise Stéphane Lehmann.

« Nous allons tout faire pour tenir le calendrier prévu ou nous en approcher au plus près, mais cela ne dépend plus ni des entreprises ni de la direction du chantier. »

Sécurité et accessibilité

Actuellement, les entreprises travaillent, tant qu'elles le peuvent, aux branchements et liaisons techniques, notamment tout ce qui passera sous les faux plafonds phoniques dont est équipée chaque salle de classe et de travail, histoire d'éviter toute résonance.

L'ensemble des plafonds sont par ailleurs habillés de matériaux coupe-feu répondant parfaitement aux normes actuelles de sécurité contre le incendies.

En parlant de sécurité, on précisera par ailleurs qu'ont débuté les travaux extérieurs, qui verront le préau fermé de barrières désormais aux normes, l'entrée principale équipée d'une rampe destinée aux personnes à mobilité réduite, les escaliers menant à la place noire (où les enfants jouent durant les récréations) sensiblement améliorés.

Sous les pavés...

« Si le budget nous le permet, ce préau sera recouvert de pavage et non plus d'enrobé, ce qui se marierait nettement mieux avec l'esthétique du bâtiment. Par ailleurs, constatant que diverses couches de matériaux non appropriés s'étaient accumulées ces 156 dernières années, nous avons décidé de créer tout autour du collège un véritable coffre, dans lequel l'intégralité des canalisations ont été remises à neuf. De quoi garantir que les générations futures ne connaîtront pas de problèmes. »

Une dernière portion d'échafaudages se dresse encore sur la façade nord, qui a permis d'accéder aux étages tout en coulant ou posant les dalles et autres sols, qu'ils soient bétonnés, en granulés de caoutchouc Haltopex (lequel rend les fonds de corridor à la fois résistants et peu bruyants) ou composés de Nicocyl, ces panneaux hautement fonctionnels, particulièrement résistants aux chocs et issus de recyclage, qui ont été posés dans la cuisine et la salle de travaux manuels.

Lumineux et économe

Avant d'énumérer les locaux du bâtiment, précisons qu'ils seront tous très lumineux, avec une dominante de blanc sur les parois et plafonds, égayée par les couleurs choisies par les enseignants pour les boiseries de certaines salles et rehaussée par le contraste avec des parties de béton brut, autour de la cage d'ascenseur. Rappelons que ce dernier desservira tous les étages, y compris

le sous-sol, mais ne sera pas destiné aux écoliers.

En matière d'énergie, la rénovation a fourni un effort important. Les nouvelles fenêtres et l'isolation de l'enveloppe intérieure permettront de conserver la chaleur, qui sera fournie par le chauffage à distance de Villeret Energie SA.

Une mauvaise surprise: au nord-est, le sol donnait directement sur le terre-plein. Il a donc fallu creuser et couler une nouvelle dalle, afin d'isoler et de mettre à niveau les locaux de l'école enfantine.

Le bâtiment entier sera équipé de détecteurs de lumière, qui non seulement permettront des économies d'énergie, mais ménageront aussi les yeux des utilisateurs, grâce à un réglage continu et automatique de la puissance des lampes, selon la lumière naturelle. « Nous atteindrons le meilleur niveau, en matière d'éclairage, par rapport aux valeurs que recommande la DIP. »

Utilisation optimale et prévision à long terme

Economie encore avec un but visé et qui sera atteint: « la polyvalence des locaux, rendue possible par leur aménagement mobilier, évitera désormais que certaines salles demeurent vides à longueur de semaine. »

Cette optimisation de l'utilisation des volumes se traduit également par l'aménagement du local dévolu aux travaux à l'aiguille, permettant de le transformer très aisément en salle de classe normale, en cas de besoin.

Ce n'est pas le seul élément révélant que le maître d'ouvrage a conçu ce chantier en englobant des perspectives d'avenir: « entre la halle et le collège, tous deux reliés au chauffage à distance, nous allons poser en parallèle un tuyau vide. Dès lors, si le toit de la halle devient un jour centrale solaire, il pourra alimenter aussi l'école... » | *cm*



Les plafonds des salles de classe sont non seulement anti-feu et conçu pour un effet phonique



Les salles de classes sont conçues par deux, en miroir, avec un local tampon entre elles



L'ascenseur desservira tous les niveaux du bâtiment



Dans les combles, les installations techniques de chauffage et d'aération



En attente d'installation, les conduites qui relieront le collège au chauffage à distance de Villenergie SA



La nouvelle cuisine sera équipée de trois pianos et d'un sol hyper résistant



Toutes les conduites extérieures ont été remises à neuf et un coffre optimal construit autour du bâtiment

Du haut en bas...

Les combles du bâtiment abritent désormais des locaux techniques, en particulier l'installation de distribution de chauffage et de ventilation (récupération d'air aux WC et à la cuisine), des volumes de rangements et de stock.

Plus haut encore, les cadrans de l'horloge sont en cours de rénovation, tandis que la pièce maîtresse a été électrifiée et son mécanisme d'époque exposé en l'aula.

Au deuxième étage, la nouvelle cuisine comptera trois pianos de cuisson et s'ouvrira sur une salle de théorie. La salle de travaux manuels bénéficiera d'un local de stockage attenant, celle de travaux à l'aiguille d'un éclairage optimal.

Au premier étage, l'aula de l'école servira non seulement pour des rencontres, des moments de musique ou de théâtre, mais également de salle pour les assemblées municipales ; elle sera équipée d'un tableau interactif.

Deux salles de classes sont installées au sud, en miroir, avec accès de chacune à un local tampon destiné aux sections de classe ou autre enseignement différencié, avec un local de vestiaires tout à côté. S'y ajoutent une salle polyvalente, destinée aussi bien à l'école qu'à la Bourgeoisie de Villeret, ainsi que le bureau de la direction scolaire.

Au rez-de-chaussée, accessibles par l'entrée Ouest, deux salles de classe en miroir sur le modèle du 1^{er} étage, un local de vestiaires et une salle des maîtres équipée pour que les enseignants puissent manger sur place. Par l'entrée Nord, on accèdera directement au vestiaire, puis à la salle de classe de l'école enfantine, équipée de ses propres sanitaires.

Au sous-sol enfin, un local est en cours d'aménagement, où seront installés les compactus abritant les archives communales. C'est à ce niveau également qu'arrivera la conduite du chauffage à distance et celles des alimentations techniques. | *cm*



Portes closes jusqu’au 19 avril au moins

Etat de situation extraordinaire oblige, les portes de l’administration communale resteront fermées ces prochaines semaines. L’accès aux locaux est possible uniquement sur rendez-vous. La priorité est donnée aux contacts téléphoniques et par courrier électronique.



Opération mise en place par l’Espace Jeunesse d’Erguël

Depuis plusieurs jours, l’Organe de conduite communal suit l’évolution de la situation sur le front du coronavirus de très près. Il a mis sur pied une équipe pandémie présidée par le maire et constituée de membres du Conseil municipal, du chancelier, de tous les chefs de service et du commandant des sapeurs-pompiers. Des contacts très étroits sont entretenus avec la préfecture, les milieux sanitaires et la police cantonale.

Horaires de travail inchangés

Dans le but de ralentir le plus possible les risques de propagation du virus, il n’est plus possible d’accéder à l’administration communale sans avoir obtenu un rendez-vous. Seules les prestations de base incontournables sont garanties. La communication par courriel et par téléphone est à privilégier. Les différents services de l’administration sont par contre joignables comme en situation normale, soit du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h, excepté le jeudi jusqu’à 18 h et le vendredi jusqu’à 16 h. Les numéros sont les suivants :

- Administration des finances: 032 942 44 15
- Agence AVS: 032 942 44 82
- Bâtiments et infrastructure sportives: 032 942 44 31
- Chancellerie: 032 942 44 24
- Contrôle des habitants: 032 942 44 72
- Impôts: 032 942 44 62
- Police administrative: 032 942 44 05
- Service social: 032 942 44 94
- Services techniques: 032 942 44 00
- Urbanisme: 032 942 44 35

Suppressions à la chaîne

Sauf nécessité absolue, les séances de travail sont supprimées. Pour ce qui est des diverses commissions municipales, la décision de leur convocation appartient aux membres du Conseil municipal en concertation avec leur chef de service respectif. La cérémonie d’accueil des nouveaux habitants, qui devait avoir lieu cette semaine, est reportée au début de l’année prochaine. La Foire de printemps du 24 avril est annulée. Le Tour

de Romandie ne s’arrêtera pas à Saint-Imier cette année. La soirée avec le voisinage concernant les incivilités sur l’Esplanade des Collèges et la réunion d’information sur l’introduction du système des bons de garde ont également dû être reportées.

Plusieurs institutions fermées

Pour ce qui est des institutions et des lieux qui accueillent du public, ils sont désormais fermés. Il s’agit de la bibliothèque régionale, la ludothèque, le Musée de Saint-Imier, l’Espace Jeunesse d’Erguël (EJE), la salle de spectacles ou encore l’espace Beau-Site. Idem pour le complexe des halles de gymnastique et son bassin de natation. Les jardins publics et les places de jeu, plus particulièrement celles qui sont situées au nord des halles de gymnastique et à l’Esplanade des Collèges, restent ouvertes à ce stade. Des avis ont été affichés pour éviter des regroupements trop importants. L’Office fédéral de la santé publique (OFSP) note à cet effet que les enfants ne doivent pas être plus de cinq par groupe.

Des opérations de sensibilisation et de prévention sont prévues sur le terrain ces prochains jours. La police administrative et l’animatrice socioculturelle de l’EJE sont impliqués dans le processus.

Tâches prioritaires garanties

Il appartient à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des tâches prioritaires qui lui incombent. C’est en particulier le cas pour le service de permanence des domaines de l’eau, du gaz et de l’électricité, qui continue à être assumé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

La gestion des ressources en eau, leur traitement et leur désinfection constitue une tâche prioritaire garantie. Le suivi de la qualité de l’eau distribuée est assuré tant pour le réseau de Saint-Imier que pour ceux des communes de Renan et Sonvilier qui sont placées sous la responsabilité des Services techniques de Saint-Imier. Les réactifs présents dans nos stations permettent un traitement pendant plus de trois mois.

Les contrôles de sécurité et le suivi de la bonne marche des réseaux électriques et de gaz sont également garantis. De nombreuses informations sont disponibles sur le site www.stsi.saint-imier.ch. En cas d’urgence en dehors des heures de bureau (pannes, fuites, dérangements), les services de permanence peuvent être joints au 032 942 44 77 (électricité) et au 032 942 44 88 (eau et gaz).

En ce qui concerne les travaux publics, le ramassage des ordures se déroule comme prévu. La population est invitée à se rendre à la déchetterie qu’en cas de nécessité. Les collaborateurs du service travaillent par équipes distinctes, afin de limiter les risques de propagation du virus.

Chantier à la rue de la Fourchaux

Malgré la situation qui prévaut actuellement, les Services techniques se voient contraints de débiter les travaux de remplacement de la conduite d’eau dans le secteur est de la rue de la Fourchaux. Ces derniers mois, la vétusté des conduites et la mise en service du réservoir des Philosophes ont en effet occasionné



Bâtiment de l’administration communale

plusieurs fuites d’eau qui ont eu un impact sur le fonctionnement global du réseau.

Le projet a débuté le lundi 16 mars. Il devrait durer trois à quatre semaines. Afin de réduire la durée du chantier, des déviations de la circulation sont prévues par la route de Mont Soleil et la rue des Fontenayes. Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes pour leur coopération durant les travaux.

Employeurs et indépendants invités à s’annoncer

L’agence AVS régionale de Saint-Imier invite les employeurs et indépendants affiliés à lui annoncer de suite une réduction significative du revenu respectivement de la masse salariale, afin que les cotisations d’acomptes puissent être adaptées en conséquence.

En cas de réduction de l’horaire de travail, les employeurs peuvent s’adresser à la caisse de chômage du canton de Berne: www.vol.be.ch/vol/fr/index/arbeitsmarkt/kurzarbeitsentschaedigung.html.

A noter que la caisse de compensation du canton de Berne n’est pas compétente pour les demandes de soutien financier pour indépendants lors d’une diminution de l’horaire de travail en lien avec le coronavirus. Pour de tels cas, le Conseil fédéral a prévu un fonds de solidarité. Les détails à ce sujet ne sont actuellement pas connus.

Appel à la solidarité

Toutes les instances communales, qu’elles soient occupées au quotidien à assurer les services de base, à faire face aux urgences ou à mettre en place les moyens pour lutter contre la pandémie, assurent la population de leur soutien. Le Conseil municipal en appelle à la responsabilité individuelle de chacune et chacun.

Un respect strict des règles d’hygiène et de comportement édictées par l’OFSP est impératif. Les contacts sociaux doivent être réduits au maximum ces prochaines semaines. Pour toutes les générations confondues, il s’agit de faire preuve d’une belle solidarité pour surmonter la crise.

PRO SAINT-IMIER

Activités annulées

En raison de la pandémie du coronavirus, toutes les activités prévues durant les mois d’avril et mai sont annulées. Les entretiens des sentiers, des places de pique-nique et de la cabane des bûcherons et du parcours Vita, entre autres sont suspendus jusqu’à nouvel avis. Nos activités reprendront dès que les circonstances le permettront. Pro Saint-Imier remercie les utilisateurs et usagers des sentiers et installations pour leur compréhension. Au nom du comité de Pro Saint-Imier | le président: mario pini

FUSION DES COMMUNES DU HAUT-VALLON

Le suspense prolongé pour cause de coronavirus

La séance de mercredi a été annulée pour des questions sanitaires

Les mesures promulguées par la Confédération, en fin de semaine passée, ont conduit le Comité de fusion des communes du Haut-Vallon à annuler la séance publique convoquée avant-hier à Cormoret.

La population de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary est donc contrainte à attendre encore un peu avant de connaître les contours financiers du projet, en particulier le budget prévisionnel et la quotité fiscale de la future commune d’Erguël.

De même, le choix des armoiries est reporté dans le temps.

Numerus clausus inenvisageable

Les mesures dictées par l’Office fédéral de la santé publique, en termes de rencontres publiques, n’étaient effectivement pas compatibles avec la séance prévue. Le comité

de fusion a envisagé toutes les possibilités qui s’offraient à lui, mais a bien dû renoncer. Il lui paraissait en effet inenvisageable de limiter l’entrée de la salle à moins de cent participants, en refoulant ainsi des personnes intéressées.

De même, il a jugé inapproprié que cette séance tant attendue – tous les autres contours de la future commune ont dû être dessinés, rappelons-le, avant que son budget et sa quotité puissent être calculés sur ces bases incontournables –, soit accessible uniquement en web diffusion sur YouTube. Des sondages menés par les maires ont en effet révélé que toute la population des cinq communes n’est pas rompue aux techniques numériques de ce type. Il est en particulier des personnes intéressées à la chose publique, mais peu familiarisées avec le numé-

rique, appartenant aux groupes les plus menacés par la pandémie. Or il n’était vraiment pas judicieux de pousser des gens plus jeunes à se rendre chez ces aînés pour les assister numériquement. Le comité de fusion n’a surtout pas souhaité induire des échanges intergénérationnelles que l’OFSP recommande de limiter à l’indispensable.

Des informations suivront

Cette décision prise en fin de semaine dans l’urgence, les cinq maires formant le comité, Benjamin Rindlisbacher, Gérard Py, Patrick Tanner, Rosemarie Jeanneret et Andreas Niederhauser, se sont réunis pour leur part ce mercredi 18 mars afin de définir la suite du processus. Les délais d’édition de ce journal nous empêchent d’en rendre compte avant la semaine prochaine. | comité de fusion

SAINT-IMIER

La porte principale de l’école secondaire fracassée

Jeudi 12 mars, le Conseil de ville refusait par 17 voix contre 10 et 2 abstentions l’installation de caméras sur l’esplanade des collèges et la place de jeu au nord des halles de gymnastique.

Le groupe PLR unanime a soutenu le projet de vidéosurveillance à deux endroits très sensibles de la localité et où des incivilités sont commises régulièrement.

Un jour après la décision, les *sans-gêne* ont signé un nouvel acte délictueux en fracassant à coup de pierre l’entrée principale de l’école secondaire. Le coût des dégâts est estimé à plusieurs milliers de francs.

Lors de la séance du Conseil de ville, les opposants à la vidéo surveillance, le PS et ARC, ont notamment relevé que la commune devrait plutôt se concentrer sur des solutions alternatives, «comme tenter d’établir un dialogue avec ces jeunes, par exemple en ayant recours à un travailleur social de terrain».



Il a aussi été relevé qu’un village de 5000 habitants, «ce n’est tout de même pas le Bronx» et qu’aucune donnée objective ne prouvait que la vidéosurveillance permettait de faire baisser la criminalité.»

Le maire Patrick Tanner a déclaré: «c’est l’addition de ces petites infractions qui dérange et qui fait aussi que c’est complexe à gérer». Fracasser la porte prin-

cipale d’un bâtiment n’est pas à notre avis une petite infraction, mais un délit punissable selon le Code pénal.

Le PLR attend avec un vif intérêt, et dans le meilleur délai le plan d’action du Conseil municipal, car il est utile de rappeler que c’est en 2010 que le PLR a déposé la première interpellation ayant pour thème les incivilités. | plr

L'hôpital du Jura bernois est prêt !



La cellule de crise de l'HJB. Depuis le fond à gauche, dans le sens des aiguilles d'une montre: Dominique Sartori, directeur général, Arian Kovacic, directeur général adjoint, Philippe Blaser, responsable service qualité et sécurité, Dr Alain Kenfak, directeur médical, médecin spécialiste en épidémiologie, Laure Gigandet, chargée de communication, Mary-France Minger, experte fédérale en prévention et contrôle de l'infection, Samuel De Marco, directeur des soins.

Pour combattre la propagation du Covid-19 et contenir efficacement ses effets sur la population de notre région, ainsi que sur ses collaboratrices et ses collaborateurs, l'Hôpital du Jura bernois (HJB) a activé mi-février sa cellule de crise. L'équipe, constituée de hauts responsables de l'établissement, est placée sous l'égide de la direction générale et de son directeur médical, médecin spécialiste en épidémiologie. La cellule anticipe et applique les directives et recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), ainsi que de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) du canton de Berne.

Bien que notre région ne soit encore que peu touchée par le Covid-19, la cellule de crise de l'HJB applique bien évidemment toutes les mesures et directives sanitaires imposées par l'Etat. En outre, elle analyse en continu la situation sanitaire suisse et régionale et se charge d'adapter en conséquence la stratégie de fonctionnement de l'hôpital. Toutefois, en vue de la montée en puissance probable des dégâts que pourrait occasionner le nouveau coronavirus, la cellule de crise a mis en place un plan d'actions avec différents scénarios qui anticipent l'augmentation massive de patients.

Ainsi, si la phase actuelle du plan est limitée à un triage

simple avec une zone d'isolement séparée visant à accueillir les cas suspects, le plan d'actions prévoit une réorganisation complète des services de soins en cas de pic de personnes atteintes du Covid-19. Il prévoit notamment la mise en place d'une zone de test séparée et des lits disponibles en nombre suffisant pour accueillir les cas les plus graves. Le défi réside actuellement dans les besoins en matériel spécifique tel que les respirateurs. En outre, lorsque l'HJB sera placé au cœur du combat, le plan prévoit un recours aux forces armées, à la protection civile et aux samaritains afin d'accueillir l'afflux de patients dans les conditions sanitaires les plus sécurisées possible.

Le défi de réinventer l'HJB en un temps record

Face à cette crise exceptionnelle, l'HJB ne fera pas dans la demi-mesure. L'établissement est prêt à modifier sa configuration très rapidement. La programmation des opérations électives sera reportée afin de répondre à ces enjeux de sécurité sanitaire complexes. Cette nouvelle organisation, mise en place par la cellule de crise, demande une extrême dextérité et une mobilisation sans précédent de nos collaboratrices et de nos collaborateurs. Cette souplesse vise notamment à renforcer très rapide-

ment les secteurs de l'hôpital qui seront le plus touchés par cette crise et à alléger en personnel les domaines les moins concernés.

Rappel concernant les visites

Les visites dans les hôpitaux sont interdites, à l'exception :

- des maris et compagnons des futures mères,
- des parents ou tuteurs des enfants hospitalisés,
- des proches directs des personnes en fin de vie.

Si vous pensez être infecté

Veillez impérativement suivre les différentes recommandations :

Si vous présentez des symptômes comme de la fièvre ou de la toux, vous devez rester chez vous jusqu'à 24 heures après la disparition des symptômes.

Si vous êtes une personne particulièrement vulnérable, si votre état de santé le nécessite ou si vos symptômes respiratoires s'aggravent, prenez immédiatement contact par téléphone avec votre médecin traitant ou le médecin de garde.

Contactez également la hotline mise en place par le canton de Berne au 0800 634 634.

Si vous devez vous rendre sur les sites de l'Hôpital du Jura bernois, respectez strictement les indications affichées et suivez le parcours obligatoire pour

les personnes concernées par le Covid-19.

L'HJB est prêt, et vous ?

La situation sanitaire de la Suisse est sous étroite surveillance. La cellule de crise de l'HJB est particulièrement impliquée dans notre région. Cette situation exceptionnelle réclame un effort important de nos collaboratrices et de nos collaborateurs et tout est mis en œuvre pour les mobiliser et surtout pour les soulager dans la lourde tâche qui les attend.

Ainsi, pour la sécurité de tous, plus particulièrement des personnes les plus vulnérables et du personnel soignant, la direction générale de l'Hôpital du Jura bernois exhorte la population à suivre l'ensemble des recommandations émises. Un engorgement de nos infrastructures causerait de graves soucis d'organisation dans la prise en charge des patients atteints du Covid-19, mais également au niveau des urgences classiques et des patients atteints d'une autre pathologie. Aidez-nous à maintenir la courbe des malades en dessous de la ligne de saturation de nos capacités: seul un effort civique obligatoire de chacun nous permettra de sauver un très grand nombre de vies.

Les recommandations actualisées sont disponibles sur le site de l'HJB et directement accessibles via le lien: www.hjbe.ch/covid19.

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS

Avis à la population

Afin de faire face à l'épidémie du COVID-19 et protéger au mieux les citoyens, les Autorités communales tiennent à apporter leur aide à quiconque en ressent le besoin. Le guichet du bureau municipal reste accessible, mais uniquement pour les cas nécessitant de manière indispensable un déplacement en personne. Privilégiez les contacts téléphoniques et écrits.

Les personnes âgées qui n'ont aucun proche pour les ravitailler en nourriture ou autre élément vital peuvent téléphoner à l'administration communale, 032 961 12 77, afin de trouver une solution et éviter un risque de contamination inutile au virus.

Les commerces du village, soit :

- La boulangerie du Logis de la Licorne, 032 961 15 55
- Le Ptit'Mag, 032 961 23 23

sont à disposition pour des livraisons à domicile (éventuellement repas chauds).

D'autre part, chacun est invité à téléphoner au bureau communal pour toute autre question.

Le bâtiment de la halle polyvalente est fermé à tout rassemblement jusqu'à nouvel avis.

Nous rappelons qu'il est vraiment nécessaire que chacun respecte scrupuleusement les directives de la Confédération, soit :

- Se laver soigneusement les mains
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
- En cas de fièvre et de toux, rester à la maison

Garder ses distances

- Eviter les poignées de main
- Toujours vous annoncer par téléphone avant d'aller chez le médecin ou aux urgences

Recommandations pour les personnes de plus de 65 ans et celles déjà atteintes d'une maladie :

- Evitez les transports publics autant que possible.
- Faites vos courses en dehors des heures de pointe. Sinon, demandez à vos amis ou vos voisins de faire les courses pour vous.
- Evitez tous rendez-vous professionnels et privés inutiles.
- Réduisez au minimum les visites dans les EMS et les hôpitaux.
- Evitez tout contact avec des personnes malades.

Si vous avez des difficultés à respirer, de la toux ou de la fièvre, restez chez vous. Appelez tout de suite votre médecin ou un hôpital. Expliquez que vous appelez à cause du nouveau coronavirus et que vous avez un risque élevé de tomber malade. Décrivez vos symptômes.

Pour rappel, les numéros de téléphone utiles :

- Hotline du canton de Berne pour des informations générales sur le coronavirus: 0800 634 634
- Hotline de l'OFSP pour répondre aux inquiétudes d'ordre médical: 058 463 00 00

Merci pour votre compréhension. | cm

LA FERRIÈRE

Culte-concert annulé

Vous l'aurez deviné: le culte-concert prévu dimanche prochain au temple de la Ferrière est annulé, comme toutes les manifestations publiques qui se suppriment partout les unes après les autres.

Ce culte aurait dû vous emmener dans diverses réflexions au sujet de l'âme grâce à des poèmes écrits par la plume de Aurore Oppliger et à des chants interprétés par la Chorale de la Chaux-d'Abel, sous la baguette de Julian Eisinger. C'est donc avec une profonde *âme-rtume* que les organisateurs doivent renoncer à ce culte particulier. De plus, à quelques heures de l'équinoxe de mars, cet événement music'âme devait vous emplir de bon air frais printanier, grâce à de nombreux airs variés. Nous gardons espoir que ce concert pourra se faire à une autre occasion. D'ici là, prenez bien soin de vous, de vos familles et de tous ceux qui vous entourent... | *paroisse de la ferrière / ao*

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Mesures contre le Covid-19

En raison de la pandémie Covid-19, les paroisses réformées de l'Erguël cessent leurs activités initialement prévues jusqu'à nouvel avis. Cela concerne les cultes, les visites, le catéchisme et autres manifestations. Les services funéraires continuent d'être célébrés, moyennant des mesures de précautions et des adaptations d'usage. La RTS diffuse un culte radio chaque dimanche à 10h sur Espace 2.

Les festivités du temps de Pâques se vivront de manière particulière cette année. Les pasteurs et catéchètes travaillent à proposer de quoi méditer, questionner et se ressourcer... depuis la maison.

Convaincues de la pertinence des mesures sanitaires édictées par nos autorités politiques, les paroisses encouragent les habitants de l'Erguël à se protéger et à protéger leurs proches en respectant strictement les consignes.

Consciente du bouleversement émotionnel, que peut provoquer cette situation tout à fait inédite, l'Eglise tient à demeurer présente auprès de toutes et tous quand bien même les rencontres personnelles seront difficiles dans ces prochains temps. Les pasteurs et catéchètes sont disponibles pour vous, pour des entretiens par téléphone ou pour des échanges de mails ou de messages. N'hésitez pas à prendre contact si le besoin de discuter se fait ressentir.

Pour leurs coordonnées, voir la rubrique des paroisses.

Les informations concernant les nouvelles offres des paroisses réformées sont communiquées régulièrement sur le site www.referguel.ch et dans la présente Feuille d'Avis du District de Courtelary. | Id

PARTI SOCIALISTE DU HAUT-VALLON

Voir sans être vu

Le Parti socialiste du Haut-Vallon comprend et partage l'exaspération de notre population vis-à-vis des incivilités. Il n'est pas acceptable de fracasser la porte vitrée d'une école, de taguer le premier mur qui tombe sous la main et de déposer les sacs à ordures parfois plusieurs jours avant la collecte, et qui *fleurissent* les rues comme les pissenlits nos plates-bandes.

Mais les caméras sont-elles une réponse adéquate ? Les expériences faites avec les caméras déjà posées tendent à prouver le contraire. Et il n'est pas difficile de revêtir un vêtement à capuchon avant de s'en prendre au bien commun. S'agissant des ordures, ne faudrait-il pas s'inspirer des expériences qu'ont faites d'autres communes avec les moloks ?

A une autre échelle, un pays asiatique très peuplé fait preuve de pionnier dans l'utilisation des caméras et de la reconnaissance faciale. Mais ces instruments très perfectionnés ont été particulièrement inefficaces contre la propagation du coronavirus, qui représente un autre péril que des

tags ou des ordures qui traînent. Que doit et peut faire une commune comme la nôtre, dotée d'un fonds de développement important, pour venir en aide aux commerçants touchés de plein fouet par le coronavirus ?

Une commune fusionnée de 9000 habitants ne serait-elle pas mieux à même, grâce à une plus grande professionnalisation de ses services, de prendre des mesures réelles, et non seulement déclamatoires vis-à-vis des incivilités, voire dans d'autres domaines.

Et au sujet de la cohérence politique, la fraction radicale au Conseil de ville mérite une mention particulière, pour se mettre à couvert pour voter sur les caméras, puisqu'elle a demandé le vote secret. Le vote secret dans un législatif, lorsqu'il ne s'agit pas de nomination ou en général de personnes, est par ailleurs parfaitement anachronique. Le corps électoral a le droit de savoir comment ses représentants votent. | pshv

Pour toutes questions:
F. Daetwyler 079 767 68 16

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

Coronavirus

Suite aux annonces du Conseil fédéral des 13 et 16 mars, toutes les infrastructures communales sont fermées au public. Le personnel administratif reste joignable par téléphone et par email. Les temps de traitement des dossiers peuvent se voir prolongés. Le Conseil municipal remercie tous les citoyens de leur compréhension et les prie de bien vouloir respecter les recommandations émises par le canton de Berne et la Confédération. www.be.ch/corona.

Aide aux personnes particulièrement vulnérables, service de livraison spécial

L'épicerie Peppe a mis en place un service spécial de livraison gratuite à domicile pour les personnes de plus de 65 ans ou de santé fragile. Les livraisons seront effectuées les lundis matin, les jeudis matin et les vendredis matin. Pour passer commande, veuillez appeler au 032 941 52 02. L'épicerie reste néanmoins ouverte aux horaires habituels.

Un groupe de bénévoles

Un groupe de bénévoles s'est constitué pour venir en aide aux personnes vulnérables. Il est disponible pour l'évacuation des déchets ménagers et pour subvenir à d'autres besoins éventuels. La commune réceptionnera les demandes tous les matins, de 10h à 12h, au 032 941 11 20. Au cours de la semaine prochaine, ces bénévoles appelleront individuellement chaque personne de plus de 65 ans afin de connaître leurs besoins. Ces appels seront certainement passés par des numéros privés. Nous vous demandons donc de leur réserver un accueil chaleureux. Toutes les personnes souhaitant allier leurs forces au groupe de bénévoles, peuvent contacter Isabelle Rochat au 079 542 00 32.

Permanence du bureau communal

La permanence du bureau communal est annulée jusqu'à nouvel avis. | cm

Délai rédactionnel
MERCREDI 9H

UNIVERSITÉ POPULAIRE JURASSIENNE

Une remise en question

Assemblée générale ordinaire de la section Erguël Tramelan de l’Université populaire jurassienne

L’assemblée générale annuelle de la section Erguël-Tramelan de l’Université populaire jurassienne a eu lieu lundi 9 mars à 20h, dans une salle de l’école primaire de Cormoret.

Le comité de la section a enregistré deux démissions ainsi qu’une nouvelle admission, celle d’Olga Grandjean pour la commune de Tramelan que nous profitons encore une fois de remercier chaleureusement.

Tous les membres du comité, de même que les vérificateurs de compte, ont été réélus pour une période d’interim d’une année, soit jusqu’à la prochaine assemblée générale. En effet, à ce moment, certaines décisions organisationnelles cruciales auront probablement été prises.

Au niveau comptable, notre section enregistre une perte (contrôlée) de 520 fr. 20.

Toutefois, une baisse drastique des participants a été enregistrée durant cette année, ce qui nous pousse continuellement à nous remettre en question et à envisager des changements de fonctionnement.

Nous croyons évidemment toujours à cette belle insti-

tution qu’est l’UPJ et nous continuons à mettre toute notre énergie au service de notre section. Néanmoins, de nouvelles forces seraient évidemment bienvenues. Nous recherchons donc activement des personnes désirant mettre un peu de leur temps

au service de notre section et susceptibles d’avoir de nouvelles idées. Il manque notamment des responsables locales pour les communes du Bas-Vallon.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre fidélité. | *le comité*

Suspension des activités jusqu’à nouvel avis

Le vendredi 13 mars, le Conseil fédéral a annoncé de nouvelles mesures draconiennes pour lutter contre le coronavirus, qui ont également des répercussions sur la formation continue. Jusqu’au 4 avril, tous les cours de formation en présentiel dans les écoles, les universités et autres établissements d’enseignement sont interdits.

L’Université Populaire jurassienne suspend dès lors ses activités de formation et cours tout public jusqu’à nouvel avis. Des alternatives seront recherchées pour compenser les leçons manquées. Pour les cours de langues, les formateurs et les formatrices proposeront

des solutions pour poursuivre les cours à distance. Pour les cours ne pouvant pas être poursuivis à distance, les collaboratrices et collaborateurs de l’UPJ proposeront dans la mesure du possible des dates de report ou de remplacement.

Suivant la durée et la prolongation de l’interdiction des cours en présentiel, il est probable que toutes les leçons ne puissent pas être remplacées.

L’Université Populaire Jurassienne fait dès lors appel à la solidarité et à l’indulgence des participants à ses cours et les remercie de leur compréhension. | *dp et ec, coprésidents*

PARC CHASSERAL

Totale neutralité du Parc Chasseral sur la thématique des éoliennes

Le débat actuel sur les éoliennes est nourri et passionné, alors que certains projets dans la région entrent dans leur phase finale de planification. Le Parc naturel régional Chasseral est régulièrement cité comme argument de campagne. Il importe aujourd’hui à l’association de préciser sa position.

Une position de neutralité officielle et affichée

Le Parc naturel régional Chasseral a toujours adopté une position de neutralité sur la thématique de l’implantation de nouvelles éoliennes sur son territoire. Il n’en a pas changé. Il n’est pas du ressort de l’association de se prononcer en faveur ou en défaveur d’un projet spécifique.

Paysage versus infrastructure de production d’énergie renouvelable

Cette position de neutralité est corrélée à la difficulté de répondre en même temps à deux objectifs de la Charte du Parc qui peuvent sembler paradoxaux, à savoir la préservation et la mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage et l’encouragement à la production indigène d’énergies renouvelables. Ce paradoxe caracté-

rise le développement durable et implique des actions bien réfléchies.

A ce jour, les parcs naturels régionaux doivent fournir tous les 10 ans la preuve de l’amélioration de leurs valeurs naturelle et paysagère selon un outil standard défini par l’Office fédéral de l’environnement, sur mandat de la Confédération. A défaut de répondre à ces critères de façon suffisante, les parcs peuvent perdre leur statut. Il s’ensuit qu’un Parc doit veiller en permanence à réaliser des projets améliorant ses valeurs paysagères et naturelles et ce d’autant plus si des infrastructures impactantes sont construites.

Aucune influence sur les procédures

Sur la base de sa Charte, le Parc naturel régional Chasseral travaille avec les communes,

les associations et les habitants à construire le futur de la région autant par la construction de valeurs communes que par la réalisation de projets. Le Parc n’intervient pas dans les processus d’aménagement du territoire ou de délivrance de permis, ce n’est pas son rôle. Au final le Parc est le reflet de sa région. Il prend acte des décisions démocratiques qui sont prises dans les communes qui le composent.

Des éoliennes avant le Parc naturel régional

Le Parc naturel régional Chasseral, dont l’association a été créée en 2001 et qui est officiellement reconnu et labélisé par la Confédération depuis 2012, est né alors que 16 éoliennes étaient déjà présentes sur son territoire, à Mont-Soleil et à Mont-Crosin. La présence de ces turbines,

bien que péjorant la qualité paysagère intrinsèque du territoire d’après les critères de la Confédération, n’a pas empêché la création du Parc à cette époque.

Il n’est objectivement pas possible aujourd’hui de savoir quel impact la construction de nouveaux sites éoliens pourrait avoir sur l’existence du Parc naturel régional Chasseral, les critères de l’OFEV pouvant évoluer sur le long terme.

Des compensations naturelles et paysagères doivent être apportées pour chaque nouvelle éolienne installée sur le territoire du Parc. Tant que ce sera le cas, les critères de l’OFEV pourront être considérés avec sérénité. Et dans tous les cas de figure, le renouvellement de la Charte à l’horizon 2022, pour une période de 10 ans, n’est nullement remis en cause. | *fv*

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS



Taille des haies : jusqu’au 31 mai

Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d’une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour tous les usagers de la route et plus particulièrement pour les enfants du fait de leurs petites tailles. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 73, al. 2, art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l’ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autres que les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d’au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d’espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons et des trottoirs. Les clôtures ne dépassant pas 1,2 m de haut doivent respecter une distance minimale d’au moins 0,5 mètre par rapport au bord de la chaussée. Si elles sont plus hautes, la distance à la route doit être augmentée de la différence entre la hauteur de la clôture et 1,20 mètre. Aux endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 0,6 mètre. Les mêmes prescriptions s’appliquent aux arbres qui ne sont pas à haute tige, aux haies, aux arbustes, aux cultures agricoles et éléments analogues, plantations préexistantes comprises. La

végétation ne doit pas diminuer l’efficacité de l’éclairage public. La végétation ne doit pas entraver le dispositif électrique. Les riverains de routes ont jusqu’au 31 mai pour tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d’espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année. Le long des routes communales ou privées affectées à l’usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d’éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n’offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Les propriétaires de parcelles forestières le long de routes cantonales ou communales ou le long de voies privées affectées à l’usage commun sont quant à eux priés d’observer les notices suivantes : les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d’un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d’au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir. Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la commune peuvent engager la procédure de rétablissement de l’état conforme à la loi. Les frais engendrés seront facturés aux contrevenants. Nous vous remercions de votre compréhension. | *cm*

Coronavirus : diverses mesures nouvelles

Le Conseil municipal de Tramelan poursuit ses efforts d’aménagement des prescriptions de la Confédération et du canton de Berne afin de répondre aux nouvelles exigences. Comme indiqué dans un précédent communiqué, les écoles, la crèche, l’Ecole à Journée continue (EJC) et l’Association de Jeunesse régionale (AJR) seront fermées dès lundi 16 mars. L’enseignement présentiel sera banni au profit de l’enseignement à domicile. Une solution de garde en réseau a été trouvée pour l’ensemble des élèves de la localité et de Mont-Tramelan. Chaque parent a été contacté pour ce faire. Le Conseil municipal remercie les parents d’élèves de leur solidarité et le personnel des écoles, de l’EJC, de l’AJR et de la crèche (ainsi que son comité) de leur précieuse collaboration. Les directeurs des écoles restent les personnes de contact en cas de

besoin. Il est également annoncé la suppression du service des patrouilleurs scolaires ainsi que des transports scolaires jusqu’à nouvel avis.

Le Conseil municipal a également décidé de ne plus rendre accessibles les bâtiments scolaires aux sociétés locales. Ces dernières sont priées de contacter André Ducommun, conseiller municipal, en cas de questions (079 651 63 72).

Le Corps des Sapeurs-pompiers a de son côté annoncé l’arrêt de tous les exercices planifiés. Il n’interviendra plus qu’en cas de nécessité.

Finalement, à ce stade, le Conseil municipal invite la population qui le peut à prendre soin d’elle-même, à bien respecter scrupuleusement les prescriptions de l’OFSP. Il l’invite également à faire fonctionner la solidarité notamment en se souciant du sort de son voisin et de toutes les personnes à risque. | *cm*

Délégations officielles

- Le Conseil municipal a désigné ses représentants pour les manifestations suivantes :
- Energie-bois Interjura, invitation à l’assemblée générale, Reconvilier, mercredi 1^{er} avril, 19h30 : Pierre Sommer.
- Réseau des villes de l’Arc jurassien, invitation à l’assemblée générale, Neuchâtel, mercredi 13 mai, de 14h30 à 16h30 : Philippe Augsburgers et André Ducommun.
- Celtor, invitation à la séance d’information, Tavannes, 15 avril, 20h : Mathieu Chaignat et Pierre Sommer.
- ProMotion Tramelan, invitation à l’assemblée générale, Tramelan, jeudi 2 avril, 19h : Philippe Augsburgers.

| *cm*

Fermeture

En raison d’une mise à jour des serveurs informatiques à l’Hôtel de Ville, les bureaux de l’administration (Grand-Rue 106 et rue de la Promenade 3) seront fermés le vendredi 20 mars dès 12h et les mercredi 8 et jeudi 9 avril toute la journée. Nous vous remercions de votre compréhension. | *cm*

Nouveaux commissaires

Le Conseil municipal a nommé trois nouveaux membres à la commission Sports, Tourisme et Loisirs avec effet immédiat suite à plusieurs démissions. Ainsi, Corinne Liechti, Richard Juillard et Marie Rossel ont rejoint l’effectif. Le Conseil municipal souhaite plein épanouissement à ces nouveaux commissaires. | *cm*

Concert annulé

L’orchestre instrumental de Neuchâtel annule l’ensemble de ses concerts du mois de mars et d’avril. Il n’y aura donc pas de concert le 22 mars à Tramelan, comme annoncé dans ces colonnes la semaine dernière. | *mc*

CINÉMATOGRAPHE-ROYAL

Interruption des projections

Le comité du Cinématographe-Royal a décidé au matin du 16 mars d’interrompre les projections au Cinématographe de Tramelan et au Royal de Tavannes.

Au vu de l’accélération de la pandémie et afin de suivre les recommandations élaborées par nos autorités et dans la volonté de protéger la santé de nos bénévoles et du public, les 2 cinémas seront fermés jusqu’à nouvel avis. | *dc*



AVIS MORTUAIRE

*Pour le seul printemps nous devenons
pareils à l'oiseau sous l'avent de tuile,
pareils au cerf lorsqu'une certaine nuit
il respire, dans la forêt d'hiver, l'inopiné
brouillard que tiédit l'approche du temps
nouveau. – Colette*

Sylvia, Yves et Catherine,
la famille
et les amis de

Françoise Kocher, née Schwab
dite « la Franz »

ont la tristesse de faire part de son décès, à l'âge de 73 ans.
Saint-Imier, le 15 mars 2020

Adresse de la famille : Catherine Friedli
Champ-Meusel 8
2610 Saint-Imier

Le dernier adieu aura lieu dans l'intimité de la famille.

Nous tenons à remercier SASDOVAL, la Croix-Rouge et le
Foyer de Jour Vallon.

Cet avis tient lieu de faire-part.

AVIS MORTUAIRE



*L'Eternel est ma lumière et mon salut ;
De qui aurais-je peur ?
L'Eternel est le soutien de ma vie ;
Qui devrais-je redouter ?*

Psaume 27.1

*Mets-toi tout contre moi,
on ne parlera pas ;
on n'a plus besoin de rien se dire,
on n'a besoin que d'être ensemble
encore une fois, et de laisser
venir la nuit dans le contentement
de la tâche accomplie.*

C.F. Ramuz

Son épouse Gerda Jenzer-Czenskowsky
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants
Georges-Eric et Josée Jenzer-Auberson
Mélanie et Adrien
Nathalie et Jimmy Maradan-Jenzer
Pascal
Barbara et Denis Kaltenrieder-Jenzer
Nicolas et Aurélie Kaltenrieder-Tellenbach
Wendy
Jeff
Michaël et Marie-Hélène
Tiphaine et Fabien Bühler-Kaltenrieder
+ Zoé
Rolf Jenzer
Raphaël et Eveline
Ludovic et Alexia
Valentin
Joanne et Guy
Daniel et Irina Jenzer-Baburnig
Alexandre
Valérie
Gérard Jenzer
André et Nadia Jenzer-Channaux
Chloé et Marc
Thomas

ainsi que les familles parentes, alliées et amies en Suisse et en
Allemagne ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur
Georges Jenzer

enlevé à leur tendre affection dans sa 84^e année suite à un
infarctus.

2610 Saint-Imier, le 15 mars 2020

La cérémonie aura lieu dans l'intimité de la famille en raison
des restrictions fédérales suite au coronavirus.

Domicile de la famille : Gerda Jenzer, Home Les Lauriers,
Rue de la Clé 36, 2610 Saint-Imier

Pour honorer sa mémoire, vous pouvez faire un don à la Ligue
suisse contre le cancer, CCP 30-4843-9.

Cet avis tient lieu de faire-part.

BELLELAY

5^e Fête de la Tête de Moine :
report en 2021

Face à la pandémie de Covid-19 et compte tenu des mesures sanitaires imposées
par nos autorités, le comité d'organisation a décidé de reporter d'une année
la 5^e édition de la Fête de la Tête de Moine, qui devait avoir lieu du 1^{er} au 3 mai

Le programme de la manifes-
tation sera, dans la mesure du
possible, maintenu et reconduit
en 2021. Le spectacle humoris-
tique de Thomas Wiesel sera
reprogrammé le 30 avril 2021.
Les billets achetés en préloca-
tion pour les différentes acti-
vités (spectacle du vendredi,
la fondue géante du samedi et
le brunch des produits régio-
naux du dimanche) resteront

valables. Une demande de rem-
boursement peut être formulée
sur la page www.tetedemoine.ch/fr/fete/contactez-nous du
site Internet.

La 5^e édition de la Fête de la
Tête de Moine se tiendra donc
du 30 avril au 2 mai 2021 à
Bellelay.

Le comité d'organisation
remercie les visiteurs, coorga-
nisateurs, exposants et ses plus



de 100 bénévoles ainsi que ses
précieux partenaires pour leur
fidélité et leur compréhension.
| oi

ASSOCIATION DES
SAMARITAINS BEJU

Cours annulés

A la suite des conférences
de presse du Conseil Fédé-
ral du vendredi 13 mars et du
lundi 16 mars et des recom-
mandations de l'Association
Suisse des Samaritains, l'en-
semble des cours dispensés
par les samaritains sont annulés
jusqu'au 19 avril.

Actuellement, l'ensemble des
sections de l'association font
un inventaire des ressources en
personnel et matériel qu'elles
pourraient mettre à disposition
des services de santé. Un pre-
mier contact a été pris par l'Hô-
pital du Jura bernois pour un
hypothétique soutien de la part
des samaritains, si la situation
devait s'aggraver.

Dans plusieurs cantons, par
exemple à Schaffhouse et à
Saint-Gall, les samaritains ont
déjà été sollicités par les auto-
rités dans le cadre du concept
d'intervention de la Croix-Rouge
suisse. L'association cantonale
et les sections de samaritains
vont également continuer de
véhiculer les messages de pré-
vention des autorités sanitaires
à travers leurs sites internet et
les réseaux sociaux. | ch

BIBLIOBUS DE L'UPJ

Interruption
des tournées

Suite aux mesures cantonales
de restriction visant à limiter
l'épidémie du coronavirus, le
Bibliobus de l'Université popu-
laire jurassienne interrompt
toutes ses tournées avec effet
immédiat, dès le 16 mars.

Naturellement, le délai de prêt
des documents déjà empruntés
est automatiquement prolongé
jusqu'à la fin des mesures sani-
taires. De même, l'envoi de
rappels est suspendu dès à
présent.

Le Bibliobus informera ses
lectrices et lecteurs des alter-
natives qui pourront être mises
en place (p. ex. téléchargement
de livres numériques) et compte
sur leur compréhension. | jg

Annulation de toutes
les manifestations

- Nouveau Musée Bienne, samedi 21 mars, fête de remerciement, de ce fait le concert de la Filarmonica La Concordia à 14 h n'aura pas lieu.
- Pétanque, samedi 21 mars, la Coupe Oméga au Boulodrome de la Pétanque.
- Société de Tir, Péry, 28 et 29 mars, tir des Bourgeois
- PROCAP, samedi 28 mars, assemblée générale au centre communal de Péry.

La vente des tulipes dans
les différentes communes
du Jura bernois est annulée,
le 31 mars à Saint-Imier, le
1^{er} avril à Péry et à la COOP
Gare de Bienne, le 2 avril à
Bienne, COOP de Boujean,
COOP centre-ville et Place
Centrale, le 3 avril COOP
Moutier et village de Court
et le 4 avril au marché à
Sonceboz, à la Migros de
Tavannes et COOP Recon-
vilier. | jcl

Pâques

En raison des Fêtes
pascales, la *Feuille
d'Avis du District de
Courtelary* ne paraîtra
pas le vendredi 10 avril
2020 mais le jeudi
9 avril 2020.

Durant cette semaine
particulière, les délais
de remise du matériel
seront dès lors modifiés
comme suit :

Utile et paroisses :
lundi 10 h

Officiel et sport :
lundi 12 h

Rédactionnel
et annonces :
mardi 9 h

fac@bechtel-imprimerie.ch
032 944 17 56

Retrouvez le journal
de la semaine dernière
sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

NOTRE HISTOIRE
en images avec MEMOIRES D'ICI



Bœufs labourant sur la Montagne de Diesse

*On compte six bœufs pour tirer la charrue – et deux femmes et trois hommes pour
guider les bêtes. La charrue a un seul soc. Les heures défilaient au pas lent et rythmé des
labours. Quelles étaient donc les pensées de ceux qui travaillaient ainsi ?
Sur cette magnifique image prise à hauteur de Nods par le photographe de Thalwil
Jean Gaberell, le sommet du Chasseral est encore dépourvu de son antenne.*

Mention de provenance : Mémoires d'Ici, Fonds Roland Stähli

Versez maintenant!
cec.clientis.ch

PRIVOR compte prévoyance pilier 3a
Toute l'année: taux préférentiel 0.200%

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

Coronavirus : « Situation extraordinaire » en vigueur dans le canton de Berne

Le Conseil fédéral a décrété lundi 16 mars l'état de « situation extraordinaire » dans toute la Suisse. Tous les magasins, restaurants, bars et établissements de divertissement et de loisirs seront fermés jusqu'au 19 avril 2020, à l'exception notamment des magasins d'alimentation et des établissements de santé. L'organe de conduite du canton de Berne soutient pleinement les mesures renforcées de la Confédération et appelle la population à respecter strictement les règles de comportement. L'approvisionnement de la population en denrées alimentaires et en médicaments est assuré en permanence.

Lors d'une séance extraordinaire, le Conseil fédéral a renforcé les mesures de protection de la population. Il qualifie la situation en Suisse de « situation extraordinaire » au sens de la loi sur les épidémies, dans le but de freiner la propagation du coronavirus. Le Conseil-exécutif a volontairement attendu que le gouvernement fédéral décrète une situation de nécessité dans tout le pays et qu'il prenne des mesures uniformes. Le canton de Berne soutient pleinement ces mesures décidées par le gouvernement fédéral pour toute la Suisse et il les mettra en œuvre de façon systématique. Il n'autorisera aucune dérogation et ne prendra pas de mesures supplémentaires, car les mesures du Conseil fédéral clarifient les choses à l'échelle du pays. Il est temps de passer à une démarche nationale, afin de maîtriser la crise déclenchée par le coronavirus.

Le Conseil-exécutif et l'organe de conduite cantonal sont conscients que ce dispositif renforcé restreint considérablement la vie publique et affecte l'économie. Il est toutefois indispensable pour protéger efficacement la population contre le virus, en particulier les personnes les plus vulnérables. Il remercie d'ores et déjà la population de sa compréhension.

Approvisionnement de base assuré

Le Conseil fédéral a décidé que toutes les manifestations publiques ou privées sont interdites à partir du

16 mars à minuit. Tous les magasins, marchés, restaurants, bars, établissements de divertissements et de loisirs tels que les musées, les bibliothèques, les cinémas, les salles de concert, les théâtres, les centres sportifs, les piscines ou les domaines skiables sont fermés. Doivent également fermer leurs portes les établissements dont les services impliquent un contact rapproché avec les clients, comme les salons de coiffure ou d'autres centres esthétiques.

L'approvisionnement de l'ensemble de la population en denrées alimentaires, en médicaments et en biens de consommation courante est assuré, les stocks sont suffisants. Les magasins d'alimentation, les cantines d'entreprises, les services de petite restauration à emporter et de livraison de repas ainsi que les pharmacies restent ouverts, de même que les stations-services, les gares, les banques, les offices de poste, les hôtels et les services du domaine social. Les ateliers de réparation de véhicules ne doivent pas non plus fermer leurs portes.

L'organe de conduite cantonal et le Conseil-exécutif appellent la population à garder les distances, à éviter les contacts inutiles et à observer les mesures d'hygiène. Le télétravail doit être privilégié dans la mesure du possible, surtout pour les personnes particulièrement à risque. Les personnes âgées notamment devraient rester à la maison.

Accès aux soins assuré dans le canton de Berne

Accès aux soins assuré dans le canton de Berne. La situation est certes tendue dans les hôpitaux bernois, mais elle ne peut pas être qualifiée d'état d'urgence. Conformément aux mesures arrêtées par le Conseil fédéral, les hôpitaux, les cliniques et les cabinets médicaux restent ouverts dans le canton de Berne, mais ils doivent renoncer à toutes les interventions et à tous les traitements non urgents. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration examine comment et sous quelle forme les étudiants des écoles de santé pourraient être employés comme personnel soignant de soutien. Les garderies ne peuvent être fermées que si d'autres structures d'accueil appropriées sont disponibles.

Réglementation applicable à l'administration cantonale

Le Conseil-exécutif a décidé des heures d'ouverture de l'administration cantonale dans les semaines à venir. Les guichets des unités organisationnelles suivantes sont fermés avec effet immédiat : Intendance des impôts, caisses de chômage et offices régionaux de placement, office des assurances sociales, bureaux du registre foncier, préfectures, office de la circulation routière et de la navigation, offices de l'état civil, centres de documents d'identité (le service des passeports d'urgence de Berne reste ouvert). Seuls les guichets sont fermés ; les

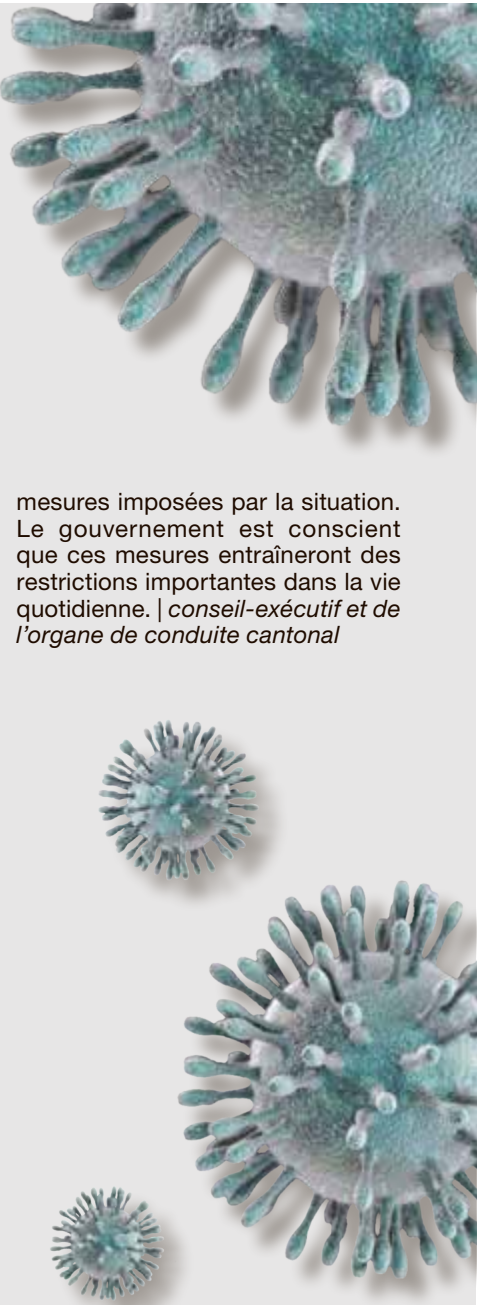
offices accomplissent leurs tâches et sont joignables.

S'agissant des autres services, la Direction de chacun d'entre eux décidera si les guichets sont partiellement ou totalement fermés. La règle veut que les services à assurer sont ceux nécessaires en temps de crise, à condition que la santé du personnel soit protégée, par exemple par une vitre de protection. Les heures d'ouverture modifiées doivent être communiquées au public de façon appropriée. Les services administratifs qui n'ont pas de contacts directs avec les clients fonctionnent sans restrictions majeures.

Le Conseil-exécutif et l'organe de conduite cantonal examineront de près les effets des mesures du Conseil fédéral sur le canton et ils prendront si nécessaire les mesures qui s'imposent. Le gouvernement déplore le décès aujourd'hui, des suites du coronavirus, d'une personne résidant dans le canton de Berne. Il remercie la population de la confiance qu'elle porte aux autorités et lui demande de respecter les

mesures imposées par la situation. Le gouvernement est conscient que ces mesures entraîneront des restrictions importantes dans la vie quotidienne. | conseil-exécutif et de l'organe de conduite cantonal

En ce qui concerne les manifestations et horaires annoncés dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary, nous prions nos lecteurs de se renseigner auprès des organisateurs respectifs. Merci



Nouveau coronavirus

Actualisé au 11.3.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:



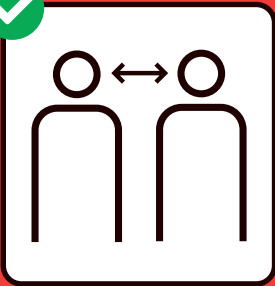
Se laver soigneusement les mains.



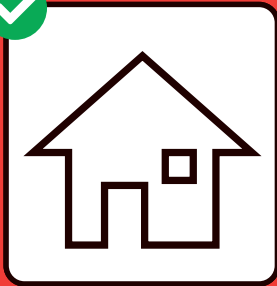
Éviter les poignées de main.



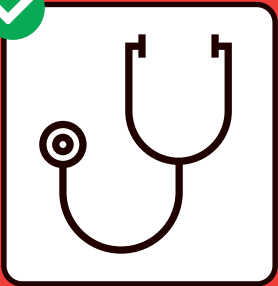
Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Garder ses distances.



En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

Art 316.592.1

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

FSG PÉRY

Les activités stoppées et l'assemblée reportée

Assemblée – entraînement – ski

Bien que ces dernières années, nous n'étions qu'une quarantaine de personnes lors de notre assemblée générale, nous avons pris la décision de déplacer notre AG, initialement prévue le 20 mars, à une date que nous vous communiquerons ultérieurement. La convocation ne vous sera pas ré-envoyée, par conséquent merci de garder précieusement les documents reçus.

Par ailleurs, toutes les halles de gymnastique du vallon de

Saint-Imier étant fermées, les entraînements sont suspendus jusqu'à nouvel avis.

Enfin, notre week-end de ski des 28 et 29 mars à Saas Grund est lui aussi annulé, vu que les stations de ski ont fermé leurs portes.

Prenez bien soin de vous et respectez les recommandations en matière de protection, question qu'on se retrouve tous en pleine forme dans quelques semaines... | *le comité*

FOOTBALL CLUB COURTELARY

Le jeu s'arrête, mais l'avenir se prépare

Joueuses, joueurs, parents, sponsors et amis du FC Courtelary, comme vous le savez toutes et tous, la situation actuelle de l'épidémie du coronavirus, sur ordre de l'OFSP et de l'ASF, ne permet plus la pratique de toutes activités sportives de groupe et ceci jusqu'au 29 avril au moins.

Dès la reprise de nos activités, vous serez toutes est tous bien entendu informés.

Le comité et les entraîneurs restent à votre disposition pour toutes questions sur la saison actuelle et la nouvelle de 2020/21.

Malgré cela, le comité ne reste pas inactif et prépare déjà l'avenir avec de belles perspectives, que nous vous élaborons ci-dessous:

- Avril-juillet: raccordement au chauffage à distance pour les installations de la Praye.
- 20 juin: tournoi à 6
- 30 juin: assemblée générale du FC Courtelary

- 21-22 août: fête du village
- Août: journée foot avec présentation des équipes du club (selon calendrier du championnat)
- Novembre-décembre: vente de panier garnis
- Décembre: Saint-Nicolas
- Juin-juillet 2021: 90^e anniversaire du FC Courtelary

En plus, en fonction du calendrier des rencontres, plusieurs afterworks seront organisés à la buvette et d'autres manifestations pourront se rajouter à cette liste.

Le FC Courtelary profite de remercier ses fidèles sponsors, donateurs, ainsi que nos autorités, qui soutiennent le club depuis de longues années.

Nous vous invitons, chères lectrices, chers lecteurs et ami du FCC, à soutenir nos artisans et commerçants locaux dans ces moments particuliers et difficiles. | *le comité*

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

En triste mode de confinement

Ce n'est que peu de chose face à ce que vit notre pays et l'entier de l'Europe, surtout face aux dernières dispositions prises par le Conseil Fédéral. Une semaine auparavant, le HC Saint-Imier espérait, comme d'autres sociétés, pouvoir tirer un rideau festif sur la saison 2019-2020. Mais le Covid-19 aura eu raison de l'enthousiasme de tout un club.

Le Challenge Leuenberger, qui d'accoutumée faisait office de clôture de saison en mêlant les plus jeunes du club aux joueurs de l'équipe fanion, est passé à la trappe. Le HC Saint-Imier ne s'insurge pas contre cette décision qu'il comprend très bien. C'est juste de la déception qui s'est installée dans ses rangs et surtout dans le cadre du comité de Vincent Nappiot qui avait tout mis en œuvre pour que la fête soit aussi belle que la saison le fut. L'ensemble du HC Saint-Imier met donc un terme abrupt à une saison qui restera en tout point historique. Avec la naissance du Erguël HC et la finale de 1^{re} ligue, le hockey sur glace a montré qu'il est bien ancré dans la région, il en fait partie. Le club remercie tous ses membres et bénévoles bien sûr, mais surtout tous ses supporters et sponsors qui ont soutenu les Bats durant cette histoire inachevée. Les jaunes et noirs vous donnent rendez-vous en septembre pour de nouvelles aventures ou la suite de l'histoire.

Merci Micka, une page se tourne

Samedi il y a deux semaines, alors que sa formation s'est inclinée de très peu (2-3) face à Franches-Montagnes dans la cadre de la finale de 1^{re} ligue romande, Michael Neiningen aura dirigé son dernier match à la Clientis Arena. Le meilleur buteur du HC La Chaux-



Photo Yan Haenni

de-Fonds avait repris, avec son père Tony, les destinées du HC Saint-Imier alors que le club frisait la relégation, il y a de cela plus de quatre ans. Depuis, les échelons n'ont pas cessé d'être gravés, quart de finale, demi-finale, finale, autant de passages qui ont

marqué l'histoire du HC Saint-Imier.

Pour des raisons diverses, Michael Neiningen va quitter un club qu'il n'a fait que progresser. Il ne fut pas seul dans l'apogée des Bats, c'est toute une équipe de joueurs, un staff et des dirigeants, des sponsors et des

bénévoles, qui ont participé à cette mise en valeur. Mais c'est bien lui, par sa compétence, qui a mené, fédéré, ses hommes en finale de première ligue. Alors certes la finale a été perdue, mais un pas supplémentaire a été franchi. Merci et respect Monsieur Neiningen. | *gde*

BOCCIA CLUB CORGÉMONT

Beau succès pour le tournoi populaire



Les finalistes du tournoi populaire 2020 de boccia avec les responsables du BC Corgémont (en rouge)

Entre le lundi 24 février et le vendredi 13 mars s'est déroulé le 32^e tournoi populaire de boccia au Bocciodrome de Corgémont.

Durant cette période, ce sont 41 triplettes qui se sont affrontées, avec un total de 44 matchs de qualification. Pour les matchs finaux qui se sont déroulés le vendredi 13 mars, les 6 triplettes qua-

lifiées se sont affrontées pour finalement voir une équipe se retrouver sur la plus haute marche du podium.

C'est l'équipe Les Trois Sapins de Sonceboz, composée par Bernard Gerber, Michel Chervet et Cyril Gerber, qui est sortie largement victorieuse sur les trois équipes de l'entreprise Polydec SA de Bienne, La Vinoterie de Saint-Imier et le Femina

Sport de Corgémont. La journée s'est terminée autour d'un excellent risotto aux bolets, préparé par Rosmarie et Roland, et apprécié de tous.

Un grand merci à tous, participants, sponsors et membres du Boccia Club Corgémont pour la réussite de ce tournoi et on vous donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour la 33^e édition. | *vt*

SKI ALPIN

Super week-end à Anzère pour clore la saison

La Coupe Didier Cuche s'est jouée sur un seul week-end cette saison. En raison du manque de neige dans l'Arc jurassien, quatre compétitions organisées par le SC Saint-Imier ont permis au championnat destiné aux enfants en âge de scolarité de passer des piquets en compétition.

La saison écoulée n'a pas été simple pour les organisateurs de compétitions de ski dans l'Arc jurassien. Après l'annulation du calendrier initial, le SC Saint-Imier s'est chargé de l'organisation d'un *super week-end* à Anzère (VS) les 7 et 8 mars dernier. L'entraide des autres ski-clubs de la région, la fidélité des sponsors de la Coupe que sont Ovomaltine et Head, ainsi que la station d'Anzère ont permis de maintenir ce championnat.

Au contraire des années précédentes, qui regroupaient de nombreux skieurs sans ski-club, la majorité des enfants qui ont participé à ces compétitions dans les Alpes font déjà partie d'une structure. Et malgré ce déplacement dans la Vallée du Rhône, avec 84 enfants classés au général, cette édition 2020 a une nouvelle fois tenu son rôle de compétition-découverte, la plupart des enfants participant uniquement à ces compétitions régionales durant l'hiver.

Graines de champions âgées entre 6 et 16 ans

Quelques enfants ont réussi un week-end parfait en Valais, remportant les 400 points mis en jeux durant ces compéti-

tions. Chez les filles, Eloïse Muñoz (SC La Sagne) en M8, Odélie Wermeille (SC La Sagne) en M10, Chloé Dubois (SC Chasseral Dombresson) en M11, et Eloé Isler (SC Saint-Imier) en M12 ont réussi cette performance. Chez les garçons, seuls Mathieu Gugerli (Areuse) en M8 et Noah Gasser (SC Saint-Imier) en M16 ont fait un sans-faute. A noter la belle série de ce dernier qui remporte le général de la Coupe Didier Cuche depuis 2016 (5 saisons). Odélie Wermeille en est à quatre éditions consécutives, alors qu'Eloé Isler cumule quatre trophées sur les cinq dernières saisons.

Tous les résultats se trouvent sur www.giron-jurassien.ch | *mv*

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN

H 3^e I. Tramelan – Porrentruy L. 0-3
D M15 La Suze – Tramelan 3-0

En raison de la pandémie de coronavirus, Swissvolley a pris la décision de suspendre la saison 19/20 à partir du vendredi 13 mars

FSGF PÉRY-LA HEUTTE

Report des cours et de l'assemblée

Nous vous informons que, suite aux directives concernant le Covid-19, tous les cours de gymnastique sont reportés jusqu'à la réouverture des écoles!

L'assemblée générale, qui devrait avoir lieu le 28 mars prochain, est reportée. Une nouvelle convocation parviendra aux membres en temps voulu.

Nous souhaitons une bonne santé à tous nos membres ainsi qu'à leurs familles. Prenez soin de vous et au plaisir de se revoir dans un proche avenir. | *sc*

HALTÉRO-CLUB TRAMELAN

Compétitions reportées

En raison de la pandémie de coronavirus et en cohérence avec les recommandations fédérales, la Fédération Suisse d'Haltérophilie Amateur a pris la décision de reporter toutes les compétitions. Un nouveau calendrier sera élaboré dès que la situation le permettra.

Dans l'attente d'une amélioration, le comité de l'Haltéro-Club Tramelan souhaite à tous courage et surtout santé pour cette période très particulière. | *vv*

URGENCES

LOISIRS

COMMUNES

ATTENTION: tous les horaires d'ouverture ci-dessous sont les habituels. En raison de l'état de nécessité décrété par le Conseil Fédéral, tout ou presque est à l'arrêt!
Veillez vous renseigner directement auprès des instances concernées.

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 20 au 26 mars: Pharmacie Amavita, 058 878 27 60
Samedi: 13h30-16h, 19h15-19h45
Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h15-19h45

TRAMELAN
Du 20 au 26 mars: Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, J. Stil-Baudry
Dimanches et jours fériés: 11h-12h et 18h30-18h45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24, 0900 900 024
www.cabineturgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24 032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55
En semaine: 18h-8h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500, Par8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95, *samaidd@bluewin.ch*
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33, *sasdoval@bluewin.ch*
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi: 13h-18h
Jeudi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17h
032 941 55 45, *cejare@cejare.ch*
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14h-18h
032 941 55 55, *contact@m-ici.ch*
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER rue du Marché 1

Mardi: 16h-18h,
accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi: 15h15-18h,
accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi: 15h15-18h,
accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
 *espacejeunesseerguel*
 *espacejeunesse.derguel*

BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 31 mars: 15h15-17h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 4 avril: 9h45-11h45

FRINVILLIER
Mardi 21 avril: 16h30-17h15

ORVIN centre du village
Mardi 31 mars: 17h45-19h30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 20 mars: 17h30-19h15

ROMONT entrée du village
Vendredi 20 mars: 16h-17h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune
Mardi 24 mars: 16h30-19h30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 20 mars: 14h30-15h30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY collège
Lundi: 15h-17h30
Mardi: 17h-19h
Jeudi: 15h-16h30
Vendredi: 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi: 14h-18h
Jeudi: 9h-18h
Vendredi: 9h-19h
1^{er} samedi du mois: 10h-11h30
Fermetures: 10 avril, 21 et 22 mai, 1^{er} mai, du 21 décembre au 4 janvier
Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages.
032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliothèque
Catalogue en ligne: nouveautés

LIVRAIRIE ARTECA
Grand-Rue 32a, 2^e étage, Corgémont
Livres à emprunter gratuitement, ouverte tous les derniers vendredis du mois.

SONVILIER collège
Lundi: 17h30-19h30
Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE collège
Mardi: 15h15-17h15
Jeudi: 17h-19h

VILLERET rue principale 20
Mardi: 9h-10h, 15h-18h
Jeudi: 18h15-19h15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21
PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche: 10h-18h (dernière entrée à 17h)

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9h30-18h
Lundis ouverts: vacances scolaires et jours fériés régionales

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe
Gym Tonic: mercredi 14h-15h
Gym Fit: mercredi 8h15-9h10
Gym Seniors: mercredi 9h15-10h10
Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.
079 237 21 04

ORVIN halle
Lundi: 16h30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi: 14h15
Leçons ouvertes à tout le monde.

SONCEBOZ
halle de gymnastique
Ladyfit: mardi 20h15-21h15
60 francs/an (étudiantes 30 francs/an)
ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15h-18h
Maria Concetta Houriet
responsable, 032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN
chemin des Lovières 13
1^{er} samedi du mois: 9h-12h
Lundi-vendredi: 13h-18h
Mercredi: 13h-20h

032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation, 079 797 33 53
e.m.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h
Réservation recommandée.

MAISON DES SARRASINS
ORVIN au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre.
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlehot@bluewin.ch

NATATION

SAINT-IMIER
Beau Site 1

Lu: 18h-19h **140 cm**, 19h-21h **190 cm**
Mardi: 18h-20h **190 cm**
Mercredi: 16h30-17h30 **120 cm**, 17h30-19h15 **140 cm**
Je: 18h-20h **190 cm**, 20h-21h **140 cm**
Vendredi: 18h-21h **190 cm**
Samedi: 9h-11h **140 cm**

Dès 19h (18h30 le mercredi), les enfants, même accompagnés, ne sont plus admis.

032 942 44 31
www.saint-imier.ch/index.php/fr/decouvrir/sports-et-loisirs/bassin-de-natation

SKI CLUB COURTELARY

En raison de l'état de nécessité lié au coronavirus, décrété par le Conseil Fédéral, il n'y a plus de gardiennage les week-ends au chalet du Ski Club Courtelary. Ceci jusqu'à nouvel avis. Merci de votre compréhension.
| *le comité*

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h
Vendredi: 8h30-11h30
Grand-Rue 15, 2606 Corgémont
032 488 10 30, *admin@corgemont.ch*
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi: 15h-18h
Mercredi: 14h30-16h30
Jeudi: 9h30-12h
Vieille-Route 1, 2612 Cormoret
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 944 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch, www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h
Rue du Collège 3, 2607 Cortébert
032 489 10 67, fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi et mercredi: 8h-12h
Mardi: 8h-12h, 14h-17h
Jeudi: 8h-12h, 16h-18h
Grand-Rue 58, 2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi: 10h-12h
Mardi et jeudi: 16h-17h30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière, 032 961 12 77
Secrétariat: *info@laferriere.ch*
Finances: *commune@laferriere.ch*
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi: 16h-18h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53, *info@mont-tramelan.ch*

ORVIN
Lundi: 16h-18h (perm. maire: 19h)
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
La Charrière 6, 2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80, fax: 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
Grand-Rue 54, 2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN
Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30
Mardi-vendredi: 8h-12h
Rue du Collège 5, 2616 Renan
032 962 65 00, fax: 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Mardi: 16h-18h
Jeudi: 10h-12h
Route Principale 1, 2538 Romont
032 377 17 07, *info@romont-jb.ch*
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Lu-me: 8h-11h45, 14h-17h
Jeudi: 14h-18h
Vendredi: 8h-11h45, 14h-16h
Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier CP 301
032 942 44 24, fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Lundi: 9h30-11h30
Mardi et jeudi: 15h30-17h30
Haut du Village 8, 2536 Plagne
032 358 20 25, fax: 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Lundi: 8h-12h, 16h-18h
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30
Vendredi: 8h-12h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00, fax: 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER
HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Lundi, mercredi, vendredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi: 8h-12h, 13h30-16h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30
Mardi, mercredi et vendredi: 8h-12h

Place du Collège 1, 2615 Sonvilier
032 941 11 20, fax: 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets »:
032 940 14 86
– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66
– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »:
032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma: 9h-11h45, 14h-16h45
Mercredi: 14h-16h45
Jeudi: 9h-11h45, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99, fax: 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Lundi-vendredi: 9h-12h
Rue Principale 24, 2613 Villeret
032 941 23 31, *admin@villeret.ch*
www.villeret.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'informations
12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Mise en pages
Claude Sansonnens
Claudia Lopes
Coraline Bolle
Nicolas Schaeffer

Impression: Druckzentrum Bern

Distribution: La Poste

Heures d'ouverture
Lundi-jeudi: 7h30-12h, 13h30-17h
Vendredi: 7h30-12h

Délais de remise des publications
Sport: lundi soir
Utile: lundi soir
Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12h
Rédactionnel: mercredi 9h
Annonces: mercredi 9h

Tarif des annonces
Sur demande
ou sur *www.bechteli-imprimerie.ch*

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

Délai
page utile

LUNDI SOIR

bechtel-imprimerie.ch

Ne jetez pas vos machines
et appareils !

Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres

Prise en charge **GRATUITE** à votre domicile les mercredis entre 17 h et 18 h
077 453 19 57 *vio@bluewin.ch*

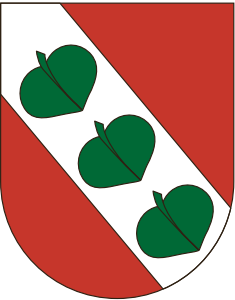
Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechteli-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d’Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d’Avis du District de Courtelary*



District



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Décision du 16 mars 2020

La préfète du Jura bernois

statuant sur la requête déposée par

- la Commune municipale de Cormoret, agissant par son Conseil municipal, Vieille Route 1, 2612 Cormoret,
- la Commune municipale de Courtelary, agissant par son Conseil municipal, Grand-rue 58, case postale 59, 2608 Courtelary,
- la Commune municipale de Sonvilier, agissant par son Conseil municipal, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier
- la Commune municipale de Renan, agissant par son Conseil municipal, Rue du Collège 5, 2616 Renan,

requérantes,

*relative à l'organisation d'un vote aux urnes
(concernant la fusion des communes
du Haut-Vallon de Saint-Imier)*

vu le vote qui est prévu dans les Communes municipales de Cormoret, Courtelary, Sonvilier et Renan, à la date du 27 septembre 2020, concernant la fusion des communes du Vallon de Saint-Imier;

vu les requêtes reçues les 11 décembre 2019, 20 décembre 2019 et 17 janvier 2020, adressées par les communes requérantes à la Préfecture du Jura bernois tendant à ce que cette dernière les autorise à procéder à un scrutin aux urnes concernant le vote précité;

attendu que, d'après l'art. 12 al. 2 LCo, le corps électoral communal exprime sa volonté en assemblée communale, à moins que le règlement d'organisation ne prescrive le vote ou l'élection aux urnes;

attendu que les règlements d'organisation (RO) des communes requérantes ne prévoient pas le vote aux urnes pour l'objet dont il est question et que, dès lors, le vote devrait avoir lieu en assemblée municipale (cf art. 4a lettre k du RO de Cormoret, art. 4b lettre f du RO de Courtelary, art. 5 lettre f du RO de Sonvilier et art. 4 lettre f du RO de Renan);

attendu que l'art. 12 al. 3 LCo dispose qu'en présence de conditions exceptionnelles qui ne permettent pas d'exiger raisonnablement la tenue d'une assemblée communale, le préfet ordonne un scrutin public, c'est-à-dire le vote aux urnes, d'office ou à la demande du conseil communal;

attendu que l'objet soumis au vote a une nature, une importance et un caractère exceptionnels, dans la mesure où il concerne l'existence même des communes requérantes en tant que collectivités de droit public;

attendu qu'il convient de garantir que le résultat du vote reflétera d'une manière fidèle et sûre la volonté librement exprimée du corps électoral de chacune des communes requérantes et qu'il y a lieu de s'assurer que le plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens puisse s'exprimer;

attendu que le vote en assemblée municipale peut priver certaines personnes de la possibilité de se prononcer (les personnes qu'un handicap, la maladie, l'âge ou des obligations professionnelles empêcheraient d'assister à l'assemblée);

attendu que, pour les raisons précitées, il convient d'ordonner que le vote dont il est question ait lieu aux urnes;

attendu que si une commune n'a pas réglé le vote aux urnes dans ses actes législatifs, il y a lieu d'appliquer par analogie la législation cantonale sur les droits politiques (ARN et al., Kommentar zum Gemeindegesetz des Kantons Bern, 1999, n° 21 ad art. 12);

attendu que la présente décision relève du domaine de la surveillance des communes (ARN et al., op. cit., n° 20 ad art. 12), de sorte qu'elle peut faire l'objet d'un recours au Conseil-exécutif du canton de Berne, conformément aux art. 64 de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21) et 91a LCo;

Par ces motifs,

décide:

- Le vote prévu dans les communes requérantes à la date du 27 septembre 2020 au sujet de la fusion des communes du Haut-Vallon de Saint-Imier **aura lieu aux urnes.**
- Le vote se déroulera, dans chacune des communes requérantes, conformément aux dispositions pertinentes de la réglementation communale ou, à défaut de telles dispositions, conformément aux dispositions de la législation cantonale sur les droits politiques, appliquées par analogie.
- Il n'est pas perçu de frais, ni alloué de dépens.
- Un recours peut être interjeté, par écrit et en deux exemplaires, contre la présente décision dans les 30 jours à compter respectivement de sa notification ou de sa publication, devant le Conseil-exécutif du canton de Berne, Postgasse 68, 3000 Berne 8. Le recours devra contenir des conclusions, l'indication des faits, moyens de preuve et motifs et devra porter une signature; les moyens de preuve disponibles y seront joints.
- La présente décision est notifiée aux communes requérantes (par courrier recommandé) et communiquée, pour information, à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Unité francophone, Hauptstrasse 2, 2560 Nidau (par courrier A+).
- La présente décision sera publiée dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

La Préfète: S. Niederhauser

Corgémont



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belpahon.
Emplacement: parcelles N°s 1018 et 1019, au lieu-dit: «rue de l'Avenir», commune de Corgémont.
Projet: immeuble locatif de 7 appartements avec panneaux photovoltaïques en toiture, aménagement de 7 places de stationnement extérieures et construction de 7 garages.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H4.
Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Corgémont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 mars 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Réclame



**Selbsthilfe BE
Info-Entraide BE**

**Les centres de consultation
à votre proximité**

www.infoentraide-be.ch | 0848 33 99 00



Courtelary



Avis de construction

Requérant: Aldo Dalla Piazza, Fleur de Lys 11, 2608 Courtelary.
Auteur du projet: idem que requérant.
Propriétaire foncier: idem que requérant.
Projet de construction: doubler la surface de la terrasse au 1^{er} étage en façade ouest, prévoir un accès pour personne à mobilité réduite. Fleur de Lys 11, sur parcelle N° 113, zone HA /PAL 1.
Dimension: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.
Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.
Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaires au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 10 mars 2020

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Cristiana Brandao Tavares et Ricardo Marques Pinto, rue Dr Schwab 9, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: Artigroup Sàrl, Grand-rue 81, 2608 Courtelary
Propriétaire foncier: idem que requérant.
Projet de construction: maison familiale sise à rue du Nord 16, 2608 Courtelary sur parcelle N° 1348, zone H1.
Dimension: selon plans déposés.
Genre de construction: parois: briques terre cuite + crépis blanc cassé. Plafonds: dalle béton. Radier en béton. Toit plat.
Protection des eaux: raccordement à la canalisation communale et à la STEP.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.
Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.
Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaires au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 5 mars 2020

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Stéphane Pauchard, Grand-rue 37, 2608 Courtelary.
Emplacement: parcelle N° 96, au lieu-dit: «Grand-rue 37», commune de Courtelary.
Projet: changement d'affectation portant sur la création d'une brasserie pour la confection de bières artisanales, création d'un espace pour la dégustation et la vente.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: HA mixte.
Recensement architectural: ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 mars 2020

*La Préfète:
Stéphanie Niederhauser*

**Délai de remise
des publications officielles**

MARDI 12 H

La Ferrière



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérants: Kathrin Schmied et Christoph Erb, Moosweg 40, 3038 Kirchlindach.
Auteur du projet: Arttesa AG, Wasserwerksgasse 20, 3011 Berne.
Emplacement: parcelle N° 444, au lieu-dit: «La Chaux-d'Abel 90», commune de La Ferrière.
Projet: changement d'affectation portant sur la transformation de la ferme existante en partie habitable, création d'une mini-step, installation d'une pompe à chaleur extérieure, aménagement de trois places de parc à l'angle sud-ouest, suppression et création d'une nouvelle cheminée, pose de tuiles en verre sur la partie supérieure du pan ouest, pose de 4 fenêtres en pente et de panneaux photovoltaïques sur le pan est.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de La Ferrière. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 mars 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

**Modification de projet
(complément aux publications
des 14 et 21 février 2020)**

Requérant: Hugo Cattin, rue des Trois-Cantons 8, 2333 La Ferrière.
Auteur du projet: W&M architectes Sàrl, Verger l'Ecuyer 4, 2068 Hauterive.
Propriétaire foncier: Hugo Cattin, rue des Trois-Cantons 8, 2333 La Ferrière.
Projet: mise en place d'un radier à la cave et démontage de l'ancien égout intérieur, lequel est remplacé par une nouvelle canalisation d'eaux usées avec sa chambre de contrôle respective à l'extérieur, réfection des façades (peinture), parcelle 5, rue des Trois-Cantons 8, commune de La Ferrière.
Zone: village ancien.
Bâtiment: digne de protection, objet C.
Dimensions: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: la demande et les plans sont déposés publiquement auprès du secrétariat communal de La Ferrière jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*, soit jusqu'au 13 avril 2020.

Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaires au secrétariat communal de La Ferrière. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les arts. 30ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

La Ferrière, le 13 mars 2020

Le Secrétariat municipal

Mont-Tramelan



Approbation du procès-verbal de l’assemblée municipale du 15 novembre 2019

Conformément à la teneur de l'article 61, alinéa 1 du règlement d'organisation de la commune de Mont-Tramelan, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 15 novembre 2019 a été déposé publiquement du 24 janvier 2020 au 24 février 2020, selon publication dans la *Feuille Officielle du District de Courtelary*.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque.

En application de l'article 61, alinéa 3 du règlement d'organisation, le procès-verbal est ainsi accepté par le Conseil municipal en sa séance du 9 mars 2020.

Mont-Tramelan, le 16 mars 2020

Le Conseil municipal

Péry-La Heutte



Ordonnance d'organisation (OO) de la commune municipale de Péry-La Heutte

Lors de sa séance du 11 février 2020, le conseil municipal de Péry-La Heutte a adopté certaines modifications de l'ordonnance d'organisation entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Les modifications apportées à l'ordonnance du 21 septembre 2015 concernent uniquement l'ajout de l'article 45, al. 3, qui précise :

Emission des bons de garde, article 45, al. 3 : dans le cadre de la procédure d'émission des bons de garde, ces derniers sont émis par le service de l'administration des finances de la commune. Ils sont validés collectivement à deux par le responsable de l'émission des bons de garde ou son suppléant, ainsi que par l'administrateur des finances ou le secrétaire communal. En cas de contestation, le conseil municipal est autorisé de recours. Il rendra une décision après avoir statué sur la base du dossier transmis par le service de l'administration communale.

Cette modification entre en vigueur au 1^{er} avril 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Ordonnance de la commune municipale de Péry-La Heutte sur la réglementation des droits d'accès à la GERES

Lors de sa séance du 11 février 2020, le conseil municipal de Péry-La Heutte a adopté la mise à jour de cette ordonnance.

La présente ordonnance entre en vigueur au 1^{er} avril 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elle remplace toutes les versions antérieures.

Ordonnance du 16 novembre 2015 sur le cimetière: modification des tarifs

Lors de sa séance du 26 février 2020, le conseil municipal de Péry-La Heutte a adopté la mise à jour de cette ordonnance, en relation avec les tarifs pratiqués par nos prestataires :

Modification art. 1 sur les tarifs:

Creusage tombe familiale par personne 2700 francs
Creusage de la fosse pour un adulte 1 400 francs
Dépôt dans le Jardin du souvenir 200 francs
Plaquette Jardin du souvenir 100 francs

Cette ordonnance remplace l'ordonnance du 26 mars 2018. Elle entre en vigueur au 1^{er} avril 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Les ordonnances susmentionnées sont déposées au secrétariat municipal où elles peuvent être consultées durant les heures d'ouverture. Elles figurent également sur notre site internet sous la rubrique « actualités ».

Voies de recours: un recours peut être formé contre un arrêté du conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary.

Péry, le 13 mars 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Christine Freitag et Hans Rudolf Bloch, chemin du Collège 6, 2604 La Heutte.
Propriétaires fonciers: Christine Freitag et Hans Rudolf Bloch, chemin du Collège 6, 2604 La Heutte.

Auteur du projet: Christine Freitag et Hans Rudolf Bloch, chemin du Collège 6, 2604 La Heutte.
Projet de construction: installation d'un fourneau à pellet, pose d'un conduit de cheminée extérieur, d'un car-port en bois. Nouvelle porte de garage, ouverture d'une fenêtre et pose d'un avant-toit au-dessus du garage. Chemin du Collège 6, 2604 La Heutte, parcelle N° 367, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: installation d'un fourneau à pellet et pose d'un conduit de cheminée extérieur. Aménagement d'un car-port en bois. Nouvelle porte de garage de couleur anthracite no RAL 7016. Ouverture d'une fenêtre dans le garage et pose d'un avant-toit au-dessus du garage.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.
Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 19 avril 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 20 mars 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Nives Lapira, chemin de la Vanne 7, 2604 La Heutte.

Propriétaire foncier: Nives Lapira, chemin de la Vanne 7, 2604 La Heutte.

Auteur du projet: Nives Lapira, chemin de la Vanne 7, 2604 La Heutte.

Projet de construction: aménagement d'un car-port, changement des fenêtres et de la porte d'entrée. Installation d'une cabane de jardin en bois. Chemin de la Vanne 7, 2604 La Heutte, parcelle N° 317, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: aménagement d'un car-port en bois. Fondations en béton armé. Construction portante en bois avec poutres. Toiture en tôle ondulée avec une inclinaison de 8°. Changement des fenêtres en pvc. Nouvelle porte d'entrée. Construction d'une cabane de jardin de 27 m².

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système unitaire.
Dérogation: dérogation à l'article A 122 du RCC pour une distance à la limite du fonds-voisin.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 19 avril 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 20 mars 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Maurizio Tucci, chemin du Soleil 5, 2604 La Heutte.

Propriétaire foncier: Maurizio Tucci, chemin du Soleil 5, 2604 La Heutte.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Projet de construction: installation de panneaux photovoltaïque. Chemin du Soleil 5, 2604 La Heutte, parcelle N° 88, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: installation de 16 panneaux photovoltaïques sur 3 pans de toit dont, au sud, est et ouest. Surface totale de l'installation de 26m². Rendement global de l'installation de 5.12 kWc. Production d'électricité prévue de 5400 kWh/an.

Protection des eaux / eaux usées: néant.
Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 12 avril 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 13 mars 2020

Le Conseil municipal

Saint-Imier



Arrêté municipal

En séance du 12 mars 2020, le Conseil de ville a accepté :

– Le Plan de quartier « Le Réservoir » : abrogation partielle du plan de quartier (PQ) et édition d'un nouveau PQ « Le Réservoir Est ».

Conformément aux art. 33 et 42 al. 1 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, le référendum facultatif peut être demandé par la signature de 4 % des ayants droit au vote dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au 18 avril 2020 auprès du Conseil municipal de Saint-Imier, 2610 Saint-Imier.

Cette décision peut également être attaquée par le biais d'un recours en matière communale dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au 18 avril 2020. Le recours doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Saint-Imier, le 20 mars 2020

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Habitat 9 SA, Champ de la Pelle 19, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelles N°s 591 et 2124, aux lieux-dits : « Paul-Charmillot 22 et Chalet 5 », commune de Saint-Imier.

Projet: construction d'un immeuble d'habitation de 7 appartements comprenant un parking souterrain (Paul-Charmillot 22) et construction d'un garage collectif semi-enterré de 14 places, aménagement de 6 places de stationnement extérieures, d'une place de jeux et d'un espace de détente (Chalet 5).

Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: plan de quartier « Le Réservoir Est ».
Dérogations: art. 80 LR et 9 RPQ.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 mars 2020

*La Préfète :
Stéphanie Niederhauser*

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Saint-Imier, Services techniques, rue du Temple 15, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelle N° 32, au lieu-dit : « La Coudre », commune de Saint-Imier.

Projet: démolition des bâtiments N°s 1, 14, 16 et 18 (entrepôts) et nos 2 et 4 (bureaux + entrepôts).
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: A et A1.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 mars 2020

*La Préfète :
Stéphanie Niederhauser*

COMMUNE BOURGEOISE DE SAINT-IMIER

Annulation de l'assemblée générale ordinaire

prévues le
vendredi 20 mars 2020 à 19h

au CEFF Santé social, aula 3^e étage, rue Agassiz 12 à Saint-Imier (entrée nord-est).

Le Conseil bourgeois

Tramelan



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérantes: Swisscom Broadcast AG, Ostermundigenstrasse 99, 3050 Berne et Sunrise Communications AG, Thurgauerstrasse 101B, 8152 Glattpark (Opfikon).

Auteur du projet: Axians Schweiz AG, Pulverstrasse 8, 3063 Ittigen.

Emplacement: parcelle N° 634, au lieu-dit : « Les Lovières », commune de Tramelan.

Projet: transformation sur une station de téléphonie mobile existante : installation d'une nouvelle antenne DAB (Digital Audio Broadcasting) Swisscom Broadcast AG et d'une antenne pour téléphonie mobile Sunrise Communication AG.

Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2020 inclusivement auprès des Services techniques de la Municipalité de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 mars 2020

La Préfète : Stéphanie Niederhauser

Canton de Berne



CORONAVIRUS

Ouverture d'un centre de test rapide dans le canton de Berne

Les cas suspects de coronavirus doivent pouvoir être testés dans les plus brefs délais. Le canton de Berne met en place à cet effet un centre qui pratiquera des tests rapides dont le résultat sera disponible sous 24 heures. Cela permettra de détecter précocement les foyers d'infection et de mettre en place rapidement des mesures de quarantaine ciblées. Ce premier centre de test devrait entrer en service à Berne au début de la semaine prochaine.

Un premier centre de test installé à la périphérie de la ville de Berne permettra à la population de faire un dépistage du coronavirus. Les personnes testées sauront sous 24 heures si elles doivent rester en isolement pendant 14 jours ou en quarantaine. Cela permettra de réduire le nombre de personnes en quarantaine et, ainsi, de détendre la situation afin de préserver le système de santé. Une fois que les processus seront rodés, d'autres centres de test seront ouverts à Thoun et à Bienne.

Un site facilement accessible et un triage soigneux

Le site choisi sera bien accessible à pied et en voiture, avec un drive-in pour les automobilistes. Il y aura plusieurs accès pour les piétons. Une file sera réservée aux personnes présentant des symptômes clairs, à savoir une toux et de la fièvre. Une deuxième file sera dédiée aux personnes appartenant à un groupe à risque. Les personnes sans symptômes n'appartenant pas à un groupe à risque ne seront pas testées ; elles seront invitées à revenir si elles développent des symptômes. Les personnes présentant des symptômes prononcés seront dirigées directement sur un hôpital.

Collaboration étroite avec des partenaires

Le personnel de santé du centre de test sera mis à disposition par les cliniques Hirslanden et le matériel de test sera fourni par la société Roche. L'organe de conduite cantonal coordonnera la collaboration et mettra en place l'infrastructure nécessaire.

La Direction cantonale

Retrouvez le journal
de la semaine dernière
sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH